

Rapport financier au 31 décembre 2019



Hospice général

Mieux vivre
ensemble à Genève

SOMMAIRE

SYNTHESE ET ETATS FINANCIERS

- A. Synthèse et chiffres clés
- B. Etats financiers
- C. Annexes aux Etats financiers
- D. Rapport de l'organe de révision

Nota : les données sont présentées avec arrondis – les calculs tiennent compte des chiffres réels sous-jacents (les écarts qui pourraient apparaître ne sont donc pas liés à des imprécisions de calcul)

SYNTHESE ET ETATS FINANCIERS

<i>Synthèse</i>	4
<i>Chiffres clés au 31 décembre 2019 Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier</i>	5
A. ETATS FINANCIERS	6
<i>Bilan annuel</i>	6
<i>Compte d'exploitation</i>	7
<i>Tableau de flux de trésorerie</i>	9
<i>Variation des capitaux propres</i>	10
B. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	11
<i>A0 – Informations générales</i>	11
<i>A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal</i>	11
<i>A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels</i>	11
<i>A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)</i>	15
<i>A1 – Notes du Bilan</i>	16
<i>A1-1 – Débiteurs</i>	16
A1-1-0 Synthèse débiteurs.....	16
A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement.....	17
A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations.....	17
A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme.....	18
A1-1-4 Débiteurs Avances AI / SPC.....	19
A1-1-5 Créances usagers ASOC à long terme.....	20
<i>A1-2 – Actifs transitoires</i>	21
<i>A1-3 – Autres Immobilisations financières</i>	21
<i>A1-4 – Immobilisations incorporelles</i>	22
<i>A1-5 – Immobilisations corporelles</i>	22
<i>A1-6 – Immeubles et terrains</i>	23
A1-6-1 Immeubles d'exploitation.....	24
A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains.....	25
<i>A1-7 – Actifs affectés</i>	26
<i>A1-8 – Dettes à court terme</i>	27
<i>A1-9 – Passifs transitoires</i>	27
<i>A1-10 – Emprunts hypothécaires et obligataires</i>	28
<i>A1-11 – Autres fonds étrangers</i>	31
<i>A1-12 – Provisions</i>	31
<i>A1-13 – Subventions d'investissement</i>	31
<i>A1-14 – Fonds et Dons</i>	32
A1-14-1 Fonds affectés	32
A1-14-2 Dons et Legs affectés	33
<i>A2 – Notes du compte d'exploitation</i>	34
<i>A2-1 – Prestations d'Action sociale (C01)</i>	34
<i>A2-2 – Prestations d'Aide aux migrants (C05)</i>	36
<i>A2-3 – Résultat Net (Fonctionnement + Evaluation immobilière)</i>	38
A2-3-1 Subventions et contributions publiques.....	39
A2-3-2 – Produits d'exploitation	39
A2-3-3 – Résultat du parc Immobilier.....	40
A2-3-4 - Charges de personnel	41
A2-3-5 - Charges d'exploitation.....	41
A2-3-6 - Amortissements.....	42
A2-3-7 Résultat financier.....	42
<i>A3 – Notes complémentaires</i>	43
<i>A3-1 – Instruments financiers</i>	43
<i>A3-2 – Gestion des risques financiers</i>	44
<i>A3-3 – Subventions canton de Genève</i>	46
<i>A3-4 – Principaux dirigeants</i>	47
<i>A3-5 – Parties liées</i>	49
D. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	50

1 - Résultat Prestations :

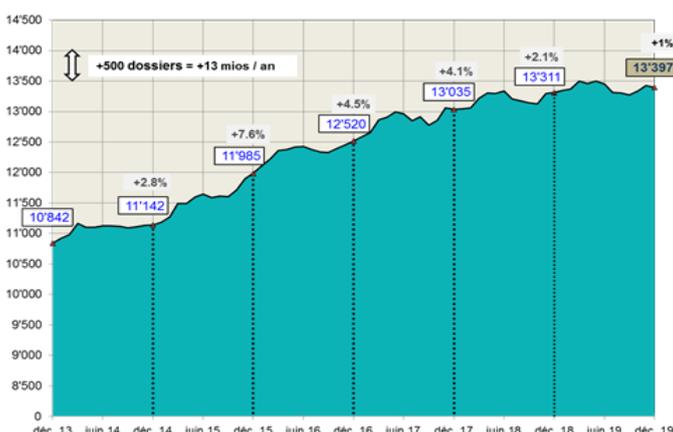
MCHF 0

(Coût net = MCHF 359.4 couverts à 100% par la subvention de l'Etat)

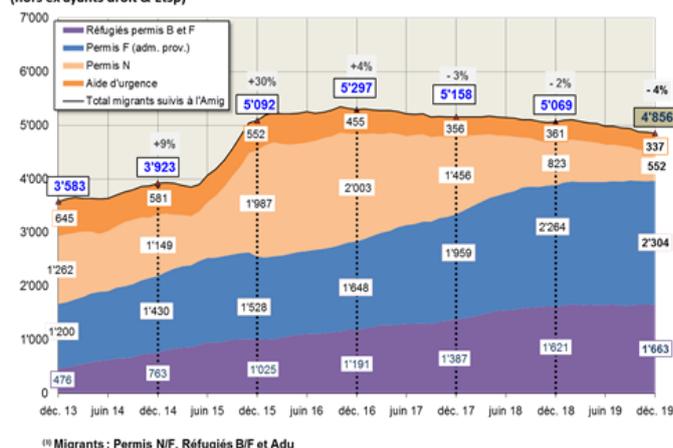
L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF).

En augmentation de MCHF 16.5 par rapport à 2018, les prestations nettes à charge canton des usagers de l'Hospice général s'élèvent à MCHF 359.4 (MCHF +9.5 par rapport au budget). Ces prestations ont été couvertes par une subvention initiale de MCHF 349.9, complétée par MCHF 10 de crédit supplémentaire. Un solde non dépensé de kCHF 488 sera restitué à l'Etat.

Evolution des dossiers financiers à l'Action sociale



Evolution des migrants³ suivis dans le dispositif asile (hors ex ayants droit & Etsp)



Prestations Action Sociale 2019= MCHF 329.9

(Ecart 2019/2018 = MCHF +16.7)

Le nombre de dossiers suivis à l'action sociale se stabilise en 2019 (+0.65%), ce qui représente une inflexion historique.

Les prestations brutes versées aux usagers augmentent de MCHF 10,7 (soit +3%) liés à la hausse des dossiers suivis en moyenne annuelle, combinée à une légère augmentation des coûts d'assistance par dossier.

Les recettes, influencées par un montant rétroactif exceptionnel comptabilisé en 2018, marquent un recul global d'environ MCHF -7.9.

Au final, les prestations nettes à charge canton (Politique C01) augmentent de MCHF +16.7.

Prestations Aide aux migrants 2019= MCHF 29.6

(Ecart 2019/2018 = MCHF - 0.1)

Conséquence de la baisse du nombre de demandeurs d'asile au niveau fédéral, le nombre de personnes suivies dans le dispositif d'Aide aux migrants a poursuivi sa lente décroissance, induisant une baisse des coûts directs, mais également des montants (forfaits fédéraux) en provenance de la confédération.

Les prestations nettes à charge du canton sont donc stables à hauteur de MCHF 29.6, en ligne avec la subvention votée.

2 - Résultat Fonctionnement :

MCHF +2.5

(Total Fonctionnement net = MCHF 94.5 couvert par subvention Etat MCHF 97)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à MCHF 146.6, en augmentation de MCHF 9.6 par rapport à 2018 dont MCHF +8.3 pour les charges salariales (MCHF 4.6 en lien avec le versement rétroactif de l'annuité 2016, financé par une hausse équivalente de la subvention et MCHF 3.7 liés à la hausse progressive des effectifs de l'aide sociale, suite à l'octroi d'une enveloppe spécifique de MCHF 7 par le Grand conseil.

La hausse des charges d'exploitation (+MCHF +1.3) est conforme au budget et essentiellement liée aux dépenses informatiques.

Les produits propres de fonctionnement (MCHF 52) sont légèrement supérieurs au budget, essentiellement grâce au résultat immobilier qui atteint MCHF 29.

Le solde positif de fonctionnement de MCHF 2.5 sera reporté sur la durée du mandat et utilisé dès l'exercice 2020.

3 - Résultat de l'évaluation du parc immobilier :

MCHF +14.1

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc sur l'exercice.

En 2019, la réévaluation de notre parc de rapport se monte à MCHF 14.1, et est liée à un effet conjoncturel impactant l'ensemble des actifs, ainsi qu'aux travaux de valorisation de notre parc.

Chiffres clés au 31 décembre 2019

Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier

Cette présentation est liée au mode de financement de l'Hospice général selon le mandat de prestations.

	Comptes au 31.12.2019	Budget au 31.12.2019	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2018	Ecart 2018- 2019
Chiffres clé en mio CHF					
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE					
Coûts moyens des dossiers action sociale (CHF)	2'238	2'136	5%	2'210	1%
Volume mensuel moyen des dossiers assistés financièrement	13'370	13'615	-2%	13'181	1%
Prestations brutes assistance publique	(372.2)	(361.5)	(10.7)	(361.4)	(10.7)
Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers,)	41.7	40.7	1.0	39.7	2.0
Facturation garants et autres facturations	0.6	0.4	0.2	8.5	(7.9)
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(329.9)	(320.4)	(9.5)	(313.3)	(16.7)
Subvention Etat prestations action sociale (C01)	329.9	320.4	9.5	313.3	16.6
Subvention votée	330.4	320.4	10.0	313.4	17.0
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.5)	-	(0.5)	(0.1)	(0.3)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	0.0	(0.0)	-	0.0
B) PRESTATIONS ASILE					
Volume mensuel moyen des dossiers asile	3'582	3'555	1%	3'686	-3%
Prestations brutes asile	(100.3)	(100.0)	(0.2)	(102.2)	1.9
Prise en charge forfaits Secrétariat Etat aux Migrations (SEM)	60.9	60.7	0.2	63.0	(2.1)
Facturation garants et autres facturations	9.8	9.8	0.0	9.5	0.3
PRESTATIONS NETTES ASILE	(29.6)	(29.6)	0.0	(29.6)	0.1
Subvention Etat prestations asile (C05)	29.6	29.6	(0.0)	29.6	(0.1)
Subvention votée	29.6	29.6	0.0	29.7	(0.1)
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.0)	-	(0.0)	(0.1)	0.0
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	(0.0)	0.0	-	-
TOTAL PRESTATIONS AUX USAGERS HG					
Subvention Etat prestations HG	359.4	349.9	9.5	342.9	16.5
Subvention votée	359.9	349.9	10.0	343.1	16.8
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.5)	-	(0.5)	(0.2)	(0.3)
1 - RESULTAT PRESTATIONS (a) + (b)	-	-	-	-	-
C) FONCTIONNEMENT					
Charges de personnel	(128.0)	(130.8)	2.8	(119.7)	(8.3)
Charges d'exploitation	(18.5)	(19.0)	0.4	(17.3)	(1.3)
Charges de fonctionnement	(146.6)	(149.7)	3.2	(136.9)	(9.6)
Subventions autres (forfaits SEM, investissement, VdG)	18.7	18.3	0.5	17.3	1.4
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	4.3	4.9	(0.6)	4.8	(0.5)
Résultat immobilier	29.0	28.6	0.4	29.3	(0.2)
Produits propres de fonctionnement	52.0	51.7	0.3	51.3	0.7
Coût net de fonctionnement	(94.5)	(98.0)	3.5	(85.6)	(8.9)
Subvention Etat fonctionnement	97.0	92.4	4.6	82.2	14.8
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT	2.5	(5.6)	8.1	(3.4)	5.9
3 - EVALUATION PARC IMMOBILIER	14.1			17.1	(3.1)
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	16.6			13.8	2.8

A. Etats financiers

Pour l'exercice 2019

Bilan annuel

Au 31 décembre 2019

En kCHF

ACTIF	Note	31.12.2019	31.12.2018
		kCHF	kCHF
Actif courant			
Liquidités		1'821	1'503
Caisses		24	36
PostFinance		1'490	1'168
Banques		307	300
Débiteurs	<i>A1-1 - page 16</i>	18'476	50'760
Débiteurs - Fonctionnement		2'037	5'518
Débiteurs prestations - Garants et org. publiques		438	24'766
Débiteurs prestations - Usagers		695	591
Débiteurs prestations - AI/SPC	<i>A1-1-4 - page 19</i>	15'306	19'886
Actifs transitoires	<i>A1-2 - page 21</i>	25'743	26'996
Produits à recevoir		1'105	3'130
Charges payées d'avance		24'639	23'866
Total de l'actif courant		46'041	79'260
Actif non-courant			
Immobilisations financières		17'693	15'247
Créances usagers ASOC à long terme	<i>A1-1-5 - page 20</i>	16'983	14'447
Autres immobilisations financières	<i>A1-3 - page 21</i>	710	800
Immobilisations incorporelles	<i>A1-4 - page 22</i>	4'352	4'054
Licences		1'376	1'636
Développements et applications informatiques		2'976	2'418
Immobilisations corporelles		101'088	87'653
Immeubles d'exploitation	<i>A1-6 - page 23</i>	94'903	83'876
Matériel, mobilier, véhicules, informatique	<i>A1-5 - page 22</i>	3'283	2'318
Installations	<i>A1-5 - page 22</i>	2'902	1'459
Immeubles de rapport et terrains	<i>A1-6 - page 23</i>	984'955	939'978
Terrains et droits de superficie		68'384	68'384
Immeubles de rapport		916'570	871'594
Actifs affectés	<i>A1-7 - page 26</i>	15'680	14'759
Actifs des fonds affectés		15'680	14'759
Total de l'actif non-courant		1'123'768	1'061'690
TOTAL DE L'ACTIF		1'169'809	1'140'950

PASSIF	Note	31.12.2019	31.12.2018
		kCHF	kCHF
<u>Fonds étrangers</u>			
Passifs courants			
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8 - page 27	3'381	3'673
Dettes financières à court terme	A1-8 - page 27	76'249	94'101
<i>Compte courant gestion usagers ASOC</i>		35	54
<i>Emprunts à court terme</i>		38'415	32'237
<i>Compte courant cash-pooling Etat/Hg</i>		48'702	61'613
<i>Cash en transit</i>		-11'588	0
<i>Subvention prestations à restituer à l'Etat</i>		685	196
Passifs transitoires	A1-9 - page 27	28'241	20'959
Total des passifs courants		107'870	118'733
Passifs non courants			
Dettes à long terme			
Emprunts à long terme	A1-10 - page 28	247'462	225'538
Autres fonds étrangers	A1-11 - page 31	3'033	3'294
Provisions	A1-12 - page 31	1'370	1'170
Subventions d'investissement	A1-13 - page 31	5'487	5'039
Fonds	A1-14 - page 32	17'152	16'341
Fonds affectés		15'680	14'759
Dons et legs affectés		1'472	1'583
Total des passifs non-courants		274'503	251'382
<u>Total des fonds étrangers</u>		382'373	370'115
<u>Fonds propres</u>			
<i>Capital historique</i>		103'117	103'117
<i>Réserve conjoncturelle HG</i>		7'036	7'036
<i>Résultat reporté</i>		0	0
<i>Réserve de réévaluation Immobilier</i>		674'375	660'321
Fortune		784'527	770'474
Résultat de l'exercice		2'545	0
Réserve HLM		363	362
Total des fonds propres		787'435	770'836
TOTAL DU PASSIF		1'169'809	1'140'950

Compte d'exploitation

Pour l'exercice 2019

En kCHF

Compte d'exploitation au 31.12.2019	Note	Comptes 31.12.2019 kCHF	BUDGET 31.12.2019 kCHF	Ecart budget En %	Comptes 31.12.2018 kCHF	Ecart 2018- 2019 En %
Revenus d'exploitation						
Subventions et contributions publiques	A3-3 - page 46	475'222	460'590	3.2%	442'449	7.4%
Subventions - Canton de Genève		456'493	442'337	3.2%	425'135	7.4%
<i>Subvention Etat - Prestations ASOC</i>		330'375	320'375	3.1%	313'418	5.4%
<i>Subvention Etat - Prestations Asile</i>		29'560	29'560	0.0%	29'693	-0.4%
<i>Couv déficit (+) ou restitution subv. prest (-)</i>		-488	0	-	-196	148.5%
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>		97'046	92'402	5.0%	82'220	18.0%
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement		16'045	14'956	7.3%	15'185	5.7%
Autres subventions Etat et Ville Genève		948	897	5.7%	883	7.4%
Utilisation de subventions d'investissement		1'737	2'400	-27.6%	1'246	39.5%
Produits d'exploitation	A2-3 - page 38	75'576	75'737	-0.2%	85'742	-11.9%
Subventions publiques		60'920	60'667	0.4%	71'012	-14.2%
<i>ASOC : remboursements garants publics</i>		39	0	n.d.	7'984	-99.5%
<i>AMIG : forfaits Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)</i>		60'882	60'667	0.4%	63'028	-3.4%
Remboursements de tiers		10'379	10'206	1.7%	9'972	4.1%
<i>ASOC : remboursements de tiers</i>		554	400	38.5%	489	13.2%
<i>AMIG : remboursements de tiers</i>		9'825	9'806	0.2%	9'483	3.6%
Produits des pensions (établissements)		755	713	5.8%	749	0.7%
Utilisation des dons et fonds affectés		577	0	-	357	61.8%
Autres produits d'exploitation		2'945	4'151	-29.1%	3'652	-19.4%
Produits immobiliers	A2-3 - page 38	29'035	28'600	1.5%	29'271	-0.8%
Produits nets - Parc immobilier		29'035	28'600	1.5%	29'271	-0.8%
Total des revenus d'exploitation		579'833	564'927	2.6%	557'462	4.0%
Charges d'exploitation						
Prestations d'aides accordées		430'746	420'808	2.4%	423'899	1.6%
Prestations action sociale	A2-1 - page 34	330'485	320'775	3.0%	321'747	2.7%
<i>Prestations brutes (ASF)</i>		372'169	361'489	3.0%	361'427	3.0%
<i>Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers, ...)</i>		-41'684	-40'714	2.4%	-39'679	5.1%
Prestations asile	A2-2 - page 36	100'261	100'033	0.2%	102'151	-1.9%
<i>Prestations assistance et santé AMIG</i>		60'714	60'233	0.8%	61'327	-1.0%
<i>Prestations logement AMIG</i>		34'291	34'500	-0.6%	35'021	-2.1%
<i>Prestations indirectes et pertes débiteurs</i>		5'256	5'300	-0.8%	5'804	-9.4%
Charges de fonctionnement	A2-3 - page 38	146'531	149'691	-2.1%	136'917	7.0%
Charges de personnel		128'011	130'768	-2.1%	119'667	7.0%
Charges d'exploitation		15'398	15'580	-1.2%	15'108	1.9%
Charges liées aux établissements		246	220	11.7%	242	1.7%
Charges - Fonds et dons affectés		577	0	-	357	61.8%
Amortissements		2'300	3'123	-26.4%	1'544	49.0%
Total des charges d'exploitation		577'277	570'499	1.2%	560'815	2.9%
RESULTAT D'EXPLOITATION		2'556	-5'572	n.d.	-3'353	n.d.
Résultat financier	A2-3-7-page 42	-30	-28	6.2%	-30	0.0%
Résultat divers		19	0	n.d.	0	n.d.
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		2'545	-5'600	n.d.	-3'383	n.d.
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER		14'054	0	-	17'135	n.d.
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		16'599	-5'600	n.d.	13'751	n.d.

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice 2019
En kCHF

	31.12.2019 kCHF	31.12.2018 kCHF
Activités opérationnelles		
<i>Résultat de l'exercice avant répartition</i>	2'545	(3'383)
<i>Résultat financier</i>	3'877	3'987
<i>Amortissements</i>	6'367	4'627
<i>Variation des provisions</i>	200	936
<i>Variation des provisions et ajustements sur débiteurs</i>	(5'479)	(6'398)
Autofinancement	7'511	(230)
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	35'377	(515)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(921)	329
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	1'253	2'098
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	(292)	623
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	7'282	1'301
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	50'210	3'605
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(3'569)	(2'366)
Investissements immobiliers	(45'908)	(50'889)
Investissements immobilisations incorporelles	(1'547)	(2'288)
(Augmentation)/Diminution autres immobilisations financières	(62)	106
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	1	3
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(51'084)	(55'434)
Cash flow libre	(874)	(51'829)
Activités de financement		
Subvention à restituer	488	196
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	921	(329)
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	448	974
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	6'178	7'403
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	21'924	42'342
Encaissements / (Remboursements) provenant d'autres fonds étrangers	(262)	43
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(111)	187
Intérêts hypothécaires	(3'848)	(3'957)
Autres résultats financiers	(30)	(30)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	25'710	46'831
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	24'836	(4'999)

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2019 kCHF	au 01.01.2019 kCHF
Caisse	24	36
Poste	1'490	1'168
Banque	307	300
Compte courant gestion usagers	(35)	(54)
Compte courant cash pooling	(48'702)	(61'613)
Cash en transit	11'588	0
Total	(35'328)	(60'164)

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

24'836

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice 2019
En kCHF

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation Immobilier	Résultat reporté	Ecart d'évaluation annuel	Total Fortune propre	Subvention Fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres
Etat au 31 décembre 2015 (kCHF)	103'117	13'308	561'420	(1'078)	76'001	752'768	0	(88)	1'186	753'865
Ajustement de début d'exercice			76'001	(88)	(76'001)	(88)		88		0
Variation de la réserve HLM						0			52	52
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					3'572	3'572		(163)		3'409
Etat au 31 décembre 2016 (kCHF)	103'117	13'308	637'421	(1'166)	3'572	756'252	0	(163)	1'238	757'326
Ajustement de début d'exercice			3'572	(163)	(3'572)	(163)		163		0
Variation de la réserve HLM						0		(879)		(879)
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Im:		(2'889)	2'194	1'329	0	634		0		634
Etat au 31 décembre 2017 (kCHF)	103'117	10'419	643'187	0	0	756'722	0	0	359	757'082
Ajustement de début d'exercice						0		0		0
Variation de la réserve HLM						0			3	3
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Im:		(3'383)	17'135	0	0	13'751		0		13'751
Etat au 31 décembre 2018 (kCHF)	103'117	7'036	660'321	0	0	770'474	0	0	362	770'836
Ajustement de début d'exercice						0		0		0
Variation de la réserve HLM						0			1	1
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)			14'054	0	0	14'054		2'545		16'599
Etat au 31 décembre 2019 (kCHF)	103'117	7'036	674'375	0	0	784'527	0	2'545	363	787'435

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfices et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022, le résultat de fonctionnement 2019 (soit kCHF 2'545) est reporté à nouveau.

B. Annexes aux Etats financiers

Pour l'exercice 2019

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement de droit public, régi notamment par :

- la constitution genevoise du 14 octobre 2012; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles) ;
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'administration le 12 novembre 2018.
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (RS 142.20), ainsi que l'Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (OA2)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS), Office de l'Action, de l'Insertion et de l'Intégration Sociales (OAIS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 02.03.2020.

Un contrat de prestations 2019-2022 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général est soumis aux normes IPSAS et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes au 1^{er} janvier 2018.

Art. 6, al. 1 et 2

Normes applicables

1. *Les normes IPSAS applicables sont les normes publiées et en vigueur au 1^{er} janvier 2018, à savoir les normes IPSAS 1 à 5, 9 à 14, 16 à 24 et 26 à 39.*

Normes non applicables par anticipation

2. *Les normes IPSAS 40 et 41 ainsi que les améliorations publiées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement ne sont pas applicables par anticipation.*

Art.7, lettre a

Les dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers sont les suivantes :

- a) *Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;*

2. Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

3. Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte bancaire principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DF.

4. Prêts et créances (Débiteurs)

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué. Les détails de ces ajustements figurent dans les notes annexes.

5. Actifs et passifs transitoires

Les actifs et passifs transitoires (charges payées d'avance ou à payer et produits à recevoir ou payés d'avance) permettent de délimiter des charges et produits de l'exercice en vertu des principes de comptabilité à l'engagement et d'étanchéité des exercices.

6. Immobilisations financières (actifs et passifs financiers)

Les actifs et passifs financiers détenus par l'Hospice général dans le cadre des fonds affectés (cf. point 19) sont évalués à la valeur de marché (valeurs au 31/12 fournies par les établissements bancaires gestionnaires pour les titres, ou évalués selon la méthode DCF pour les immeubles).

Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat dans la comptabilité du fonds concerné.

7. Actifs financiers détenus jusqu'à échéance :

Les garanties bancaires de loyers concernant des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'utilisateur ou la fin du contrat de bail), les garanties bancaires de loyers des immeubles d'exploitation loués par l'institution et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg sont considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

Les actifs des fonds affectés (cf. point 19) sont également considérés comme détenus jusqu'à échéance.

8. Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

L'Hg ne détient pas d'actif considéré comme disponible à la vente selon cette définition.

9. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

10. Immeubles de placement et terrains : habituellement nommé « parc de rapport Hospice général »

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers (bâtiments) ou des terrains détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital.

De par la Constitution de la République et canton de Genève, il existe une restriction quant à la vente de ces immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers.

Pour les autres immeubles, une réévaluation, en interne, sur la base de l'état locatif constaté et des taux de capitalisation validés par expert est effectuée chaque année.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum.

11. Provisions :

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

12. Dons et legs :

Les dons et legs ayant une affectation spécifique figurent au passif du bilan de l'institution, alors que les dons et legs sans affectation entrent dans ses revenus.

En conséquence, les dons et legs en espèces ou sous forme de papiers valeurs reçus par l'Hospice général sans affectation spéciale sont enregistrés dans le compte de résultat.

13. Prestations d'aide financière et remboursements de tiers :

Au sens des normes comptables, les prestations d'aide financière et les remboursements de tiers sont reconnus en charge respectivement positives ou négatives. Seuls les remboursements issus de facturation sont enregistrés en produits.

Principe d'engagement : les charges et produits d'aide financière sont comptabilisés sur la période d'aide considérée. Ainsi, les charges payées en décembre au titre du mois de janvier seront comptabilisées en charges en janvier.

14. Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 39 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (Voir Note A0-2-1).

15. Location de biens immobiliers :

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

16. Subventions :

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

17. Dettes à long terme :

Les emprunts hypothécaires, obligataires et autres crédits de construction pour leur part supérieure à 1 an ainsi que, si elle est positive, la part de résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat à l'échéance du mandat de prestations, font notamment partie des dettes à long terme. La part du résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat est néanmoins reclassée en court terme la dernière année du contrat de prestation.

18. Règles d'activation des travaux :

Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité.

Dès lors, sont considérées comme des dépenses activables, celles qui ont pour conséquence d'allonger la durée de vie utile de l'actif, d'augmenter la capacité de l'actif, d'améliorer substantiellement la qualité de la production ou d'en abaisser le coût.

A contrario, les dépenses qui ont pour effet de restaurer ou de maintenir le niveau de performance d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Ainsi, l'entretien courant nécessaire au maintien d'un actif est toujours enregistré en charge dans le compte de fonctionnement.

19. Gestion des fonds affectés :

Comptabilisation :

- L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'Hg. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur)
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document validé par le Conseil d'administration le 27 février 2019). Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme ses représentants dans les comités des fonds au début de chaque législature sauf indication contraire au règlement du fonds. Ils sont des membres actifs du conseil d'administration et sont donc choisis en son sein.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

20. Amortissements

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations (*)	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Applications informatiques	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

(*) Dans le cas des travaux entrepris dans les locaux dont l'Hg est locataire, la durée d'amortissement est fixée, au maximum, à celle du bail initial.

Les investissements dans les nouveaux espaces de bureaux sont activés dès 1 CHF (installations et mobilier). La durée des amortissements pour les installations est fixée, au maximum, à celle du bail initial.

Immobilisations corporelles : l'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

21. Processus budgétaire – Analyses d'écarts.

Les montants de budget qui figurent dans les états financiers correspondent à ceux validés par le Conseil d'administration de l'institution. Lorsque les subventions votées par le Grand Conseil divergent des budgets votés par le Conseil d'administration, cela génère des écarts qui sont mentionnés comme tels dans les états financiers. Ces écarts sont connus et discutés tant avec le Conseil d'Etat qu'avec le Grand conseil, et l'approbation du budget de l'Hospice général les mentionne explicitement.

Les principaux écarts entre le réalisé et le budget annuel sont mentionnées dans les états financiers (Synthèse et Compte d'exploitation) et les explications figurent à la fois dans la note de synthèse et dans les notes du rapport de gestion.

Le service contrôle de gestion anime le processus budgétaire avec la direction financière au sein de la direction budgétaire. Le processus budgétaire est marqué par une forte décentralisation au niveau des fonctions qui portent chacune leurs hypothèses et chiffrages.

Le processus budgétaire est interactif et fait l'objet de validations successives multiples, tant en interne qu'avec le département jusqu'à la votation du budget de l'Etat par le Grand Conseil.

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

1. Elaboration au niveau des fonctions et validation en direction (printemps N-1)

En préalable à tout chiffrage de budget, les hypothèses et options stratégiques pour l'année sous revue sont analysées par les directions de fonction et font l'objet d'une synthèse présentée et discutée en comité de direction.

2. Estimations et tendances du budget N dans le cadre du Plan Financier Quadriennal (PFQ), validé par le Conseil d'administration (mars N-1)

3. Confrontation des hypothèses PFQ de l'HG avec le processus budgétaire Etat (automne N-1).

Le processus Etat suit un cours parallèle au processus budgétaire HG. Les informations de cadrage sont transmises par le chef du département. Les écarts éventuels entre les options Etat et les options HG sont arbitrées par la direction et le Conseil d'administration; le budget HG peut faire l'objet de nouvelles validations avec le Conseil d'administration.

L'Hospice général est auditionné sur son budget par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen du budget de l'Etat.

4. Vote du budget de l'Etat (montants de subventions principales) et version finale validée par le Conseil d'administration.

A l'issue du processus parlementaire, les subventions finales (prestations et fonctionnement) sont votées. Les éventuels changements sont intégrés dans la version finale du budget HG qui est validée par le Conseil d'administration en début d'année. Elle sert de base au contrôle budgétaire

5. Contrôles budgétaires trimestriels

Sur la base des boucllements intermédiaires trimestriels, un contrôle budgétaire est effectué avec les fonctions et les projections annuelles sont réactualisées, permettant d'informer en amont le Conseil d'administration et le Département de tutelle de l'évolution des écarts (notamment en cas de besoin de subvention complémentaire).

22. Présentation sectorielle

La présentation des chiffres clés (page 5) correspond à la présentation sectorielle telle qu'attendue par l'Etat de Genève.

- Prestations aux usagers : les activités de l'Hospice général figurent sous deux politiques publiques : C01-Action sociale et C 05-Asile. Elles font l'objet à ce titre de deux lignes de subventions distinctes et par conséquent d'une présentation spécifique de nos états financiers. Les prestations aux usagers sont couvertes par la garantie de déficit de l'Etat.
- Fonctionnement : les engagements liés au fonctionnement de l'Hospice général, et dont le cadre est réglé dans le mandat de prestations, sont couverts par une subvention spécifique et font par conséquent l'objet d'une présentation ad hoc.
- Immobilier : le résultat de réévaluation immobilier est mentionné séparément dans l'ensemble de nos états financiers (voir note A1-6-2).

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- Les composantes du système de contrôle interne de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Description du SCI et environnement de contrôle » et ses annexes :
- Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux migrants, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements seniors, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (contrôleurs de gestion) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- Activités de contrôle : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, les tableaux de bord, leurs indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- L'information et communication : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- Les opérations de suivi en continu du SCI : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par le contrôle de gestion, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier effectue à la fois le suivi des plans d'actions, et la mise à jour de l'analyse de risques. Le processus de suivi du SCI est ensuite validé annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-1 – Débiteurs

A1-1-0 Synthèse débiteurs

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	2019-2018
Débiteurs fonctionnement - brut	2'284	5'840	-60.9%	-3'557
Ajustement de valeur	-247	-322	-23.4%	75
Débiteurs fonctionnement - net	2'037	5'518	-63.1%	-3'481
Débiteurs publics - Prestations - brut	438	24'766	-98.2%	-24'328
Ajustement de valeur	0	0	-	0
Débiteurs publics - Prestations - net	438	24'766	-98.2%	-24'328
Débiteurs usagers AMIG - brut	6'069	6'239	-2.7%	-170
Ajustement de valeur	-5'374	-5'648	-4.9%	274
Débiteurs usagers - brut	695	591	17.7%	105
Débiteurs AI-SPC - brut	43'723	51'306	-14.8%	-7'583
Ajustement de valeur	-28'416	-31'421	-9.6%	3'004
Débiteurs AI-SPC - net	15'306	19'886	-23.0%	-4'579
Total débiteurs courants - net	18'476	50'760	-63.6%	-32'284
Débiteurs Usagers ASOC - brut	46'902	46'641	0.6%	261
Ajustement de valeur	-29'919	-32'194	-7.1%	2'275
Débiteurs usagers ASOC - net	16'983	14'447	17.6%	2'536
Total débiteurs non-courants - net	16'983	14'447	17.6%	2'536
Total débiteurs Hospice général- net	35'460	65'208	-45.6%	-29'748
Soit un total de : - Créances brutes	99'416	134'793	-26.2%	-35'377
- Provisions	-63'956	-69'585	-8.1%	5'629

L'ensemble des débiteurs de l'institution est évalué au coût amorti, à savoir que les créances brutes font l'objet d'un abattement en fonction du risque de non récupération desdites créances, posé selon la nature des débiteurs (publics ou usagers) et/ou des processus mêmes d'évaluation de la créance (remboursements AI par exemple).

Dans un souci d'homogénéisation de la présentation du bilan avec l'Etat, les avances AI/SPC ont été reclassées dans les autres actifs financiers courants « *avances de type social* » (au lieu de non courants). Cette présentation répond au cycle d'exploitation normal (IPSAS 1). Ainsi une créance est présentée en tant qu'actif courant lorsque l'entité s'attend à la réaliser durant son cycle d'exploitation normal, quand bien même l'entité ne compte pas la réaliser dans les 12 mois suivants la date de clôture.

En 2019, le volume des créances brutes diminue de MCHF 35.4 (essentiellement en lien avec le paiement du SEM du T4/2019 réalisé avant la fin de l'exercice et le versement par la Confédération du montant dû depuis plus de 10 ans au titre de la Convention Franco-Suisse).

A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Débiteurs immobilier	1'507	1'613	-6.6%	-106
Ajustement de valeur débiteurs immobiliers	-247	-322	-23.4%	75
Forfaits SEM (Part Fonctionnement)	109	3'307	-96.7%	-3'198
Débiteurs divers	667	920	-27.5%	-253
Total Débiteurs Fonctionnement	2'037	5'518	-63.1%	-3'481

Débiteurs immobilier : correspond aux postes débiteurs loyers du parc immobilier, diminués des ajustements de valeurs liés aux risques de recouvrement, ainsi qu'aux montants en provenance des régies qui gèrent le parc de rapport.

Forfaits SEM – Fonctionnement : ne subsiste fin 2019 sur cette position que la quote-part fonctionnement des forfaits d'aide d'urgence en provenance du SEM.

Débiteurs divers : autres postes liés à l'exploitation de l'institution tels que prise en charge de la Nouvelle Roseraie par la Ville de Genève, TVA à récupérer...

A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
BIE Canton de Genève	0	2'000	n.d.	-2'000
Confédération (SEM)	438	14'827	-97.0%	-14'390
Convention Franco-Suisse	0	7'939	n.d.	-7'939
Total débiteurs prestations - Garants et org. publics	438	24'766	-98.2%	-24'328

BIE Canton Genève : fin 2018, montant à recevoir selon la convention de partenariat avec le Bureau pour Intégration des Etrangers (BIE) et relatif à la prise en charge des actions d'intégration de certaines catégories de requérants d'asile. Plus de solde à fin 2019.

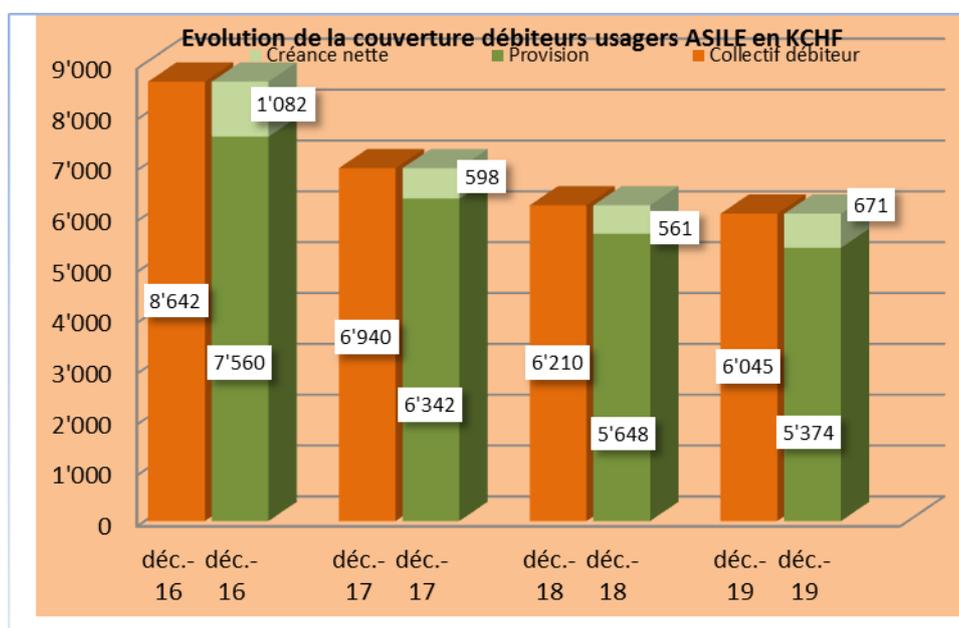
Confédération (SEM) : seuls figurent dans ce poste les montants relatifs aux prestations aux usagers des forfaits de l'aide d'urgence pris en charge par la Confédération et relatifs au 4ème trimestre 2019.

Convention Franco-Suisse : une négociation entre la Confédération et la France a abouti en 2018 et l'Hg a reçu en décembre 2019, le remboursement intégral des prestations avancées.

A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Débiteurs - usagers ASOC (SAM/allocation indépendant)	24	29	-17.7%	-5
Débiteurs - usagers AMIG	6'045	6'210	-2.6%	-164
Ajustement de valeur débiteurs usagers AMIG	-5'374	-5'648	-4.9%	274
Total Débiteurs - Usagers AMIG	671	561	19.6%	110
Total débiteurs usagers	695	591	17.7%	105

Ajustement de valeur Débiteurs usagers AMIG (kCHF)	2019	2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Ajustement à l'ouverture	5'648	6'342	-10.9%	-694
Utilisation de provision	-588	-410	43.5%	-178
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	314	-284	n.d.	598
Ajustement à la clôture	5'374	5'648	-4.9%	-274



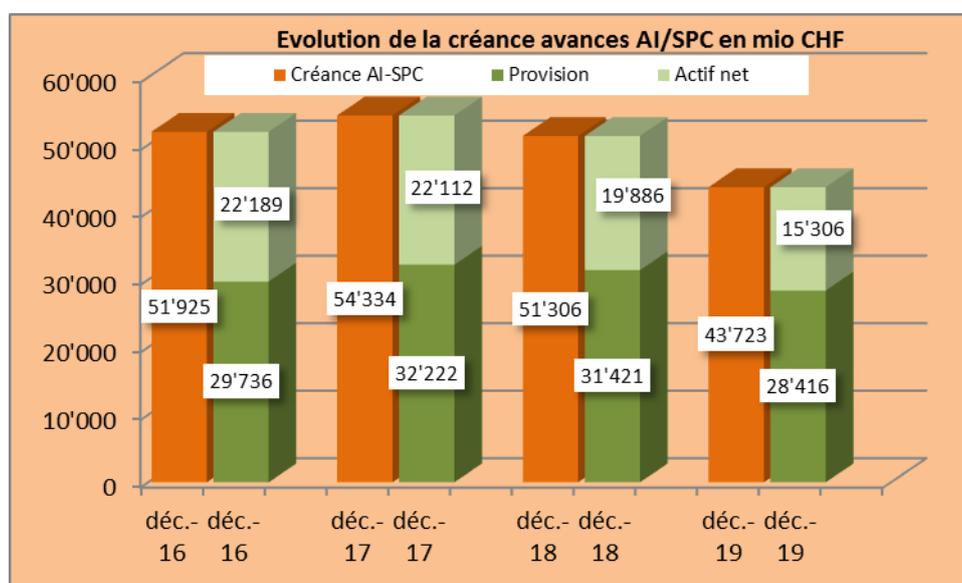
Cette position comptabilise en net :

- les créances à court terme des usagers ASOC (SAM et allocation indépendant)
- les créances des débiteurs usagers AMIG (facturation aux indépendants des participations aux frais d'assistance, de santé et d'hébergement) diminuées d'un ajustement de valeur (provision) calculé selon la nature de la population concernée et l'ancienneté de la créance.

A1-1-4 Débiteurs Avances AI / SPC

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Créances AI / SPC	43'723	51'306	-14.8%	-7'583
Ajustement de valeur créances AI / SPC	-28'416	-31'421	-9.6%	3'004
Total créances AI / SPC	15'306	19'886	-23.0%	-4'579

Ajustement de valeur créances AI / SPC	2019	2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Ajustement à l'ouverture	31'421	32'222	-2.5%	-801
Utilisation de provision	-13'212	-13'981	-5.5%	769
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	10'208	13'180	-22.6%	-2'972
Ajustement à la clôture	28'416	31'421	-9.6%	-3'004



Ce poste correspond au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC.

- **Constatation de créances exercice** : la totalité des créances potentielles, déterminées par l'ouverture par l'utilisateur d'une demande de prise en charge par l'AI, est passée en créances dans l'exercice.
- **Solde créances au bilan** : à fin 2019, le **solde ouvert est de MCHF 43.7**. Il concerne 2'018 dossiers en attente de décision, dont 77% ont moins de 3 ans.

On constate en 2019, une nouvelle diminution du volume de créances nettes (MCHF -4.5). Le nombre de demandes déposées est en hausse mais les délais de traitement ont été considérablement raccourcis entraînant une diminution significative de ce poste.

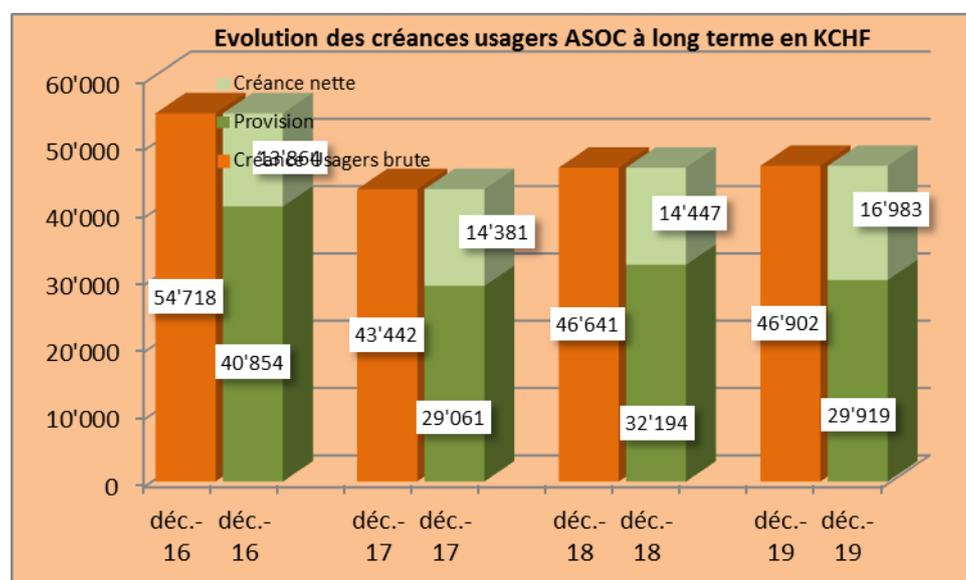
- **Ajustement de valeur : MCHF - 28.4**

Cet abattement estimé sur les créances pour prendre en compte les taux de non prise en charge par l'AI reste un point d'incertitude importante qui dépend de décisions de tiers. Ceci nous incite à poursuivre une gestion prudente des hypothèses de provision. Le taux de non remboursement retenu pour les dossiers encore ouverts fin 2019 est de 50% (identique à 2018).

A1-1-5 Créances usagers ASOC à long terme

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Créances usagers constatées	46'891	46'631	0.6%	260
Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT	-29'919	-32'194	-7.1%	2'275
Autres débiteurs contentieux	11	10	8.3%	1
Total créances à long terme usagers ASOC	16'983	14'447	17.6%	2'536

Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT (KCHF)	2019	2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Ajustement à l'ouverture	32'194	29'061	10.8%	3'133
Utilisation de provision	-6'396	-2'118	202.0%	-4'278
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	4'121	5'251	-21.5%	-1'130
Ajustement à la clôture	29'919	32'194	-7.1%	-2'275



Ce poste comptabilise au montant net (brut – abattement de valeur) les **créances à long terme des bénéficiaires ASOC** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- Dossiers actifs (MCHF 30.9) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- Dossiers inactifs (MCHF 16) : dossiers gérés par le service de recouvrement.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%.
- Dossiers Recouvrement : provision à 100%.

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Produits à recevoir prestations	71	2'225	-96.8%	-2'154
Produits à recevoir exploitation	1'034	905	14.3%	129
Produits à recevoir	1'105	3'130	-64.7%	-2'025
Prestations payées d'avance	24'584	23'824	3.2%	760
Charges payées d'avance exploitation	54	42	29.3%	12
Charges payées d'avance	24'639	23'866	3.2%	772
Total actifs transitoires	25'743	26'996	-4.6%	-1'253

Produits à recevoir prestations : ce poste correspond à l'estimation (délimitation de période) des produits à recevoir en 2020 sur prestations 2019. Compte tenu de l'incertitude de ces recettes, nous avons renoncé à enregistrer un transitoire en 2019.

Produits à recevoir exploitation : ce poste comprend tous les autres produits à recevoir liés à l'exploitation ; notamment une provision de kCHF 744 pour les honoraires de pilotage du SIMOB.

Prestations payées d'avance (action sociale et asile) : concerne tous les reclassements de prestations par période d'aide (assistance payée en décembre pour les périodes futures).

Charges payées d'avance exploitation : concerne principalement les avances octroyées dans le cadre des activités des CHC.

A1-3 – Autres Immobilisations financières

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Garanties de loyer	319	410	-22.2%	-91
Parts sociales	28	28	0.0%	0
Réserve de copropriété	363	362	0.3%	1
Total autres immobilisations financières	710	800	-11.2%	-90

Garanties de loyers : ce poste comprend les garanties bancaires déposées par l'Hospice général en faveur de bailleurs. Ces garanties bancaires concernent les immeubles d'exploitation que l'Hg loue pour ses propres besoins ainsi que celles concernant des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloqués jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail).

Parts sociales : il s'agit d'une part sociale détenue par l'Hg dans la Coopérative Inti. Ce logement a été mis à disposition d'un usager de l'Hg dans le cadre d'un projet spécifique.

Réserve de copropriété : cette position enregistre les avoirs bancaires correspondant au fonds de réserve pour travaux. A fin 2019, cette position est composée de la réserve de copropriété Glacis de Rive (kCHF 359) et du fonds de rénovation pour Maraîchers 17 (kCHF 4).

A1-4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (CHF)	Valeur brute 01.01.2019	Investissements 2019	Cessions / mise en œuvre / transferts 2019	Valeur brute 31.12.2019	Amort. cumulés 01.01.2019	Amortissements 2019	Cessions / Reclassements 2019	Amort. cumulés 31.12.2019	Valeur nette 01.01.2019	Valeur nette 31.12.2019
LICENCES	6'465'008	520'236	(39'426)	6'945'818	(4'829'052)	(780'599)	39'426	(5'570'224)	1'635'957	1'375'594
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TERMINES	4'745'392	130'175	(2'205'777)	2'669'789	(2'727'445)	57'656		(2'669'789)	2'017'947	-
APPLICATIONS INFORMATIQUES	-	317'960	2'205'777	2'523'737	-	(525'791)		(525'791)	-	1'997'946
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	399'674	578'846		978'520	-			-	399'674	978'520
Total Immobilisation incorporelles	11'610'074	1'547'217	(39'426)	13'117'864	(7'556'496)	(1'248'734)	39'426	(8'765'804)	4'053'578	4'352'060

Ce poste comptabilise les licences acquises, les développements informatiques et les applications (GED) financés pour la plus grande partie par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-13).

A1-5 – Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (CHF)	Valeur brute 01.01.2019	Investissements 2019	Cessions/ mise en œuvre/ transferts 2019	Valeur brute 31.12.2019	Amort. cumulés 01.01.2019	Amortissements 2019	Cessions / Reclassements 2019	Amort. cumulés 31.12.2019	Valeur nette 01.01.2019	Valeur nette 31.12.2019
MATERIEL & MACHINES	760'693	66'553	(43'445)	783'801	(585'113)	(92'413)	43'445	(634'081)	175'579	149'719
MATERIEL INFORMATIQUE (HARDWARE)	4'250'713	878'790	(295'008)	4'834'495	(2'722'989)	(637'140)	295'008	(3'065'122)	1'527'724	1'769'373
MOBILIER	1'346'058	867'734	(78'999)	2'134'793	(736'805)	(156'599)	78'999	(814'405)	609'253	1'320'388
VEHICULES	524'466	46'190	(68'165)	502'491	(518'751)	(8'039)	68'165	(458'625)	5'715	43'866
INSTALLATIONS	1'564'269	1'709'330		3'273'600	(104'833)	(267'079)		(371'913)	1'459'435	2'901'687
Total Matériel, mobilier, véhicules, informatique	8'446'200	3'568'597	(485'617)	11'529'181	(4'668'492)	(1'161'270)	485'617	(5'344'145)	3'777'707	6'185'034

- Matériel et machines : achat de matériel hors informatique.
- Mobilier : achat de mobilier d'exploitation (en 2019 aménagement de nouveaux lieux en espaces partagés)
- Véhicules : achat d'un fourgon pour l'AMIG
- Matériel informatique : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent)

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc immobilier : CHF 1.080 mrd

Evaluation annuelle du parc de rapport 2019 : MCHF +14.1

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (administration, centres d'hébergement AMIG, etc...). Il n'y a pas de réévaluation des immeubles d'exploitation dont la valeur n'évolue qu'en fonction des travaux activés et des amortissements spécifiques détaillés par composants, ainsi que des pertes de valeurs potentielles. En 2019, **les travaux engagés représentent MCHF 15** (centres AMIG essentiellement, Rigot, et Seymaz).
- Immeubles de placement et terrains en droit de superficie : pas d'amortissements sur ces actifs et réévaluation annuelle dont le montant figure au compte d'exploitation global sous *résultat d'évaluation*. L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de MCHF 45, dont :**
 - o **MCHF 31 de travaux** (essentiellement immeuble Cornavin 22 et Cité Carl Vogt)
 - o **MCHF 14 d'écart d'évaluation annuel**

Nota concernant la réévaluation annuelle :

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit *immorating*, lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...). La baisse du taux de 3.15% à 3% a généré une réévaluation positive de notre parc de rapport.

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecureuils, Le Pont, Pierre-Grise et Savigny). Cette activité ayant été transférée à la FOJ, les biens leurs sont loués à des conditions de location en dessous de la valeur de marché raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

Synthèse de l'immobilier à l'Hospice général (CHF)	Valeur au 01.01.2019	Amortissements	Activations	Réévaluation exercice	Valeur au 31.12.2019
Immeubles de placement	871'593'518	-	30'800'562	14'176'402	916'570'482
Droits de superficie	68'384'300	-	122'849	-122'849	68'384'300
Total Parc de rapport	939'977'818	-	30'923'411	14'053'553	984'954'782
Immeubles d'exploitation	83'875'688	-3'957'445	14'984'538	-	94'902'781
Total Immobilier	1'023'853'506	-3'957'445	45'907'948	14'053'553	1'079'857'563

A1-6-1 Immeubles d'exploitation

BATIMENTS D'EXPLOITATION (CHF)	BILAN 2018			Evolutions 2019		BILAN 2019		
	Valeur brute au 31.12.2018	Fonds d'amortissements	Valeur nette 31.12.2018	Amortissements 2019	Activations 2019	Valeur brute au 31.12.2019	Fonds d'amortissements	Valeur nette 31.12.2019
SIEGE HG / COURS DE RIVE 12	15'184'743	-5'211'594	9'973'150	-451'970	8'012	15'192'755	-5'663'563	9'529'192
CAD / CHAPELLE 22	13'163'414	-2'810'539	10'352'875	-171'069		13'163'414	-2'981'608	10'181'806
CHALET FLORIMONT / GRYON	4'833'178	-1'699'188	3'133'991	-118'901		4'833'178	-1'818'088	3'015'090
NOUVELLE ROSERAIE / ST-LEGIER	3'985'898	-971'187	3'014'711	-74'763		3'985'898	-1'045'950	2'939'948
PRAILLE 41	7'854'816	-3'504'264	4'350'552	-216'833		7'854'816	-3'721'097	4'133'719
CENTRE FEUILLASSE	8'238'987	-2'197'064	6'041'923	-549'266		8'238'987	-2'746'330	5'492'657
CENTRE ETOILE	10'636'030	-2'932'245	7'703'785	-1'014'466	-253'233	10'382'797	-3'946'710	6'436'087
CENTRE BOIS-DE-BAY	4'058'087	-743'147	3'314'940	-398'339	-89'634	3'968'453	-1'141'486	2'826'967
CENTRE BAC	4'000'000	-66'667	3'933'333	-266'920	-713'364	3'286'636	-333'586	2'953'050
CENTRE RIGOT	21'276'106	0	21'276'106	-694'919	6'564'875	27'840'981	-694'919	27'146'063
CENTRE SEYMAZ (en cours)	10'417'091	0	10'417'091		9'397'185	19'814'276	0	19'814'276
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLES	363'231	0	363'231		70'696	433'927	0	433'927
TOTAL IMMEUBLES D'EXPLOITATION	104'011'582	-20'135'894	83'875'688	-3'957'445	14'984'538	118'996'117	-24'093'338	94'902'781

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (siège HG, centres AMIG et maisons de vacances). Les activations 2019 portent sur des travaux réalisés notamment pour les Centres d'Hébergement Collectifs (CHC) Rigot et Seymaz (ouverture en 2020).

Nota : les montants négatifs correspondent à l'encaissement d'indemnités et des travaux non exécutés suite au bouclage du chantier du centre Bac.

A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains

Immeubles de rapport (en CHF)	Valeur 01.01.2019	Activations 2019	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2019	Valeur 31.12.2019
ALPES 20	11'740'000		11'740'000	1'460'000	13'200'000
AMAT 28	23'120'000	5'690	23'125'690	-5'690	23'120'000
ASTERS 4	9'450'000	116'919	9'566'919	-66'919	9'500'000
BASTIONS 16	11'790'000	1'201'402	12'991'402	348'598	13'340'000
BERGUES 25	16'830'000	510	16'830'510	89'490	16'920'000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	20'480'000	135'321	20'615'321	444'679	21'060'000
CAVOUR 3	6'090'000		6'090'000	20'000	6'110'000
CHALET LA PERRETTE	470'000		470'000		470'000
CHAMPEL 4	14'440'000	129'672	14'569'672	190'328	14'760'000
CHAMPEL 73	17'260'000		17'260'000	220'000	17'480'000
CHAPONNIERE 14	7'480'000	113'712	7'593'712	146'288	7'740'000
CLAIR-MATIN 10-14	10'770'000		10'770'000	310'000	11'080'000
CLOCHETTES 12	15'880'000	85'591	15'965'591	144'409	16'110'000
CLUSE 43	7'750'000	102'233	7'852'233	-22'233	7'830'000
CONSEIL-GENERAL 12	9'120'000		9'120'000	250'000	9'370'000
CORNAVIN 22	22'370'000	8'226'919	30'596'919	2'713'081	33'310'000
DIME 1-11 / 2-6	22'730'000	313'231	23'043'231	336'769	23'380'000
DUMAS 23-23A	36'930'000	170'982	37'100'982	439'018	37'540'000
FORT-BARREAU 29-31	5'570'000	118'893	5'688'893	-28'893	5'660'000
GEORGES-FAVON 41	10'270'000		10'270'000	230'000	10'500'000
GLACIS-DE-RIVE 5	21'300'000	238'379	21'538'379	71'621	21'610'000
HELVETIQUE 24	10'800'000	207'573	11'007'573	-167'573	10'840'000
LEON-GAUD 11	11'750'000	193'423	11'943'423	-73'423	11'870'000
MAISONNEUVE 5	6'340'000		6'340'000	100'000	6'440'000
MARAICHERS 2-4-6	11'290'000		11'290'000		11'290'000
MARAICHERS 10-10BIS	15'850'000		15'850'000	500'000	16'350'000
MARAICHERS 13 / 17	27'470'000	560'163	28'030'163	1'479'837	29'510'000
MARC-CHARROT 22	1'010'000		1'010'000	10'000	1'020'000
MIREMONT 3	8'620'000		8'620'000	260'000	8'880'000
MOILLEBEAU 35-37	32'870'000	315'882	33'185'882	1'214'118	34'400'000
MONT-BLANC 24	19'110'000	155'200	19'265'200	394'800	19'660'000
NOUVELLE ROSERAIE VILLA GARDIEN	375'000		375'000		375'000
PEUPLIERS 24BIS	3'670'000	157'577	3'827'577	-17'577	3'810'000
POLUZZI	26'750'000		26'750'000	370'000	27'120'000
RHONE 29	75'330'000		75'330'000	390'000	75'720'000
RICHARD-WAGNER 5	13'710'000	283'458	13'993'458	-273'458	13'720'000
SAINT-VICTOR 2	7'990'000		7'990'000	140'000	8'130'000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	18'240'000	121'829	18'361'829	1'368'171	19'730'000
SAINTE-CLOTILDE 21	7'880'000		7'880'000	270'000	8'150'000
SENEBIER 12	7'700'000		7'700'000	80'000	7'780'000
SERVETTE 96	13'630'000		13'630'000	70'000	13'700'000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	61'690'000	891'924	62'581'924	-111'924	62'470'000
VESSY CRECHE	10'980'000		10'980'000		10'980'000
VESSY MAISON DE GARDIEN	860'000		860'000		860'000
VILLAGE-SUISSE 19-23	26'640'000	8'180'808	34'820'808	-70'808	34'750'000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/YVOY 7	27'340'000	70'652	27'410'652	-540'652	26'870'000
YVOY 1	6'610'000		6'610'000	60'000	6'670'000
YVOY 1-5	31'890'000	5'666	31'895'666	1'224'334	33'120'000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	35'970'000	8'115'991	44'085'991	224'009	44'310'000
YVOY 27-29	9'150'000	24'000	9'174'000	-14'000	9'160'000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	4'850'000		4'850'000		4'850'000
LE PONT / OCTROI 11	2'000'000		2'000'000		2'000'000
PIERRE GRISE	19'410'000		19'410'000		19'410'000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7'280'000		7'280'000		7'280'000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1'900'000		1'900'000		1'900'000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	2'798'518	556'963	3'355'482		3'355'482
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	871'593'518	30'800'562	902'394'082	14'176'402	916'570'482

- Activations 2019 : MCHF 30.8

Il s'agit principalement des travaux entrepris pour la Cité Carl Vogt (Village-Suisse 19-23 et Yvoy 11-15) et Cornavin 22 ainsi que des rénovations effectuées sur le parc de rapport durant l'année écoulée.

- Ecart d'évaluation : CHF +14.2

- o Méthode DCF (Voir notes annexe A0) tenant compte des états locatifs projetés ainsi que des travaux de rénovation à venir.

Droits de superficie (en CHF)	Valeur DCF 01.01.2019	Activations 2019	Réévaluation annuelle 2019	Valeur DCF 31.12.2019
Vessy EMS	18'630'000			18'630'000
Maraîchers 11	6'280'000			6'280'000
Chaudronniers 5	11'210'000			11'210'000
Chapelle 1ère étape	11'490'000			11'490'000
Chapelle 2ème étape	9'670'000	85'049	-85'049	9'670'000
Chapelle crèche de Lancy	1'600'000			1'600'000
Pierre Grise / Domaine	534'300			534'300
Vessy Fondation HLM	8'860'000	37'800	-37'800	8'860'000
Vessy domaine agricole	110'000			110'000
Total Droits de superficie	68'384'300	122'849	-122'849	68'384'300

Evaluation des terrains propriétés de l'HG :

Frais notariés liés aux remaniements parcellaires (création des nouveaux DS Chapelle 2) et renégociation des rentes (modification acte notarié Vessy HLM).

A1-7 – Actifs affectés

En kCHF	Total composition fonds affectés	Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1'884	132	62	255	1'429	6
Titres et placements	6'282	2'367	601	0	1'590	1'723
Immeubles de rapport	7'480	0	1'640	5'840	0	0
Autres actifs/passifs	34	4	2	0	27	1
Total Actifs affectés	15'680	2'504	2'304	6'095	3'046	1'730

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif (voir note Fonds n° A1-14).

A1-8 – Dettes à court terme

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Fournisseurs et créanciers	3'381	3'673	-8.0%	-292
CC Gestion usagers ASOC	35	54	-34.2%	-18
CC Cash-Pooling DEAS/HG	48'702	61'613	-21.0%	-12'912
Cash en transit	-11'588	0	n.d.	-11'588
Emprunts hypothécaires part à court terme	38'415	32'237	19.2%	6'178
Subvention prestations à restituer	685	196	248.5%	488
Total dettes financières à CT	76'249	94'101	-19.0%	-17'852
Total dettes à court terme	79'630	97'774	-18.6%	-18'144

Fournisseurs et créanciers : ensemble des factures en cours de traitement au bouclage 2019.

Dettes financières à court terme :

Compte de gestion usagers : cette position comptabilise les sommes gérées par l'Hospice général (action sociale) pour le compte de certains usagers pour lesquels nous fournissons une prestation d'assistance à la gestion de leurs dépenses courantes.

CC Cash pooling DSE/HG : compte courant de financement de l'Etat de Genève

L'Hospice général n'a pas de trésorerie propre. L'Etat de Genève alimente quotidiennement son compte courant en fonction des nécessités et dans la limite convenue dans le cadre de la convention argent d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat signée en décembre 2007.

Le solde à fin 2019 a diminué d'environ MCHF 13 principalement dû à l'anticipation par le SEM du paiement de la subvention attendue début 2020.

Cash en transit : cette position enregistre exceptionnellement le décalage de la réception des fonds 2019 en provenance du département (complément subvention prestations ASOC 2019 MCHF 10 et subvention informatique MCHF 1.6, reçus en janvier).

Emprunts hypothécaires – part à court terme : il s'agit de la part dont l'échéance est de moins d'un an (MCHF 38.5) des emprunts hypothécaires totaux de l'Institution (MCHF 285.9). En application des normes IPSAS, cette part est inscrite dans les passifs à court terme..

Subvention prestations à restituer : (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Lorsque les montants de subventions prestations reçus sont supérieurs aux charges effectives, cela nous amène à restituer à l'Etat 100% du non dépensé soit kCHF 196 au titre de 2018, auxquels viennent s'ajouter kCHF 488 à restituer pour l'année 2019 (voir note subvention A3-3).

A1-9 – Passifs transitoires

En kCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Produits encaissés d'avance	10'198	1'624	528.1%	8'574
Charges à payer prestations	11'691	10'266	13.9%	1'425
Charges à payer exploitation	6'352	9'070	-30.0%	-2'718
Total Passifs transitoires	28'241	20'959	34.7%	7'282

Produits encaissés d'avance : Cette position comprend principalement pour MCHF 7.9 les soldes de financement des programmes d'intégration PC1 et 2 en provenance du BIE et dont l'écoulement fait l'objet d'une convention spécifique avec le DCS.

Charges à payer prestations : MCHF 11.7

Cette position comprend notamment l'estimation des charges d'assistance à venir en 2020 et relative à des périodes d'aide 2019 (comptabilisation à l'engagement).

Charges à payer d'exploitation : MCHF 6.4

- Délimitations Ressources humaines (MCHF 4.2) : charges à payer rente pont, heures complémentaires, supplémentaires et vacances non prises.
- Autres délimitations (MCHF 2.2) : ensemble des autres factures d'exploitation à recevoir (y.c. travaux en cours)

A1-10 - Emprunts hypothécaires et obligataires

En CHF

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2019	Evolution annuelle		Solde au 31.12.2019	Taux	Durée	Échéance
			Nouveaux tirages	Amort.				
BCGE	Asters 4	5'000'000			5'000'000	Fixe	1.80%	15 ans 10.11.2027
BCGE	Amat 28	10'000'000			10'000'000	Fixe	2.09%	20 ans 30.11.2038
BCGE	Amat 28		5'010'000	-173'000	4'837'000	Fixe	1.70%	20 ans 30.11.2038
BCGE	Bastions 16	4'000'000			4'000'000	Fixe	1.07%	10 ans 19.12.2024
BCGE	Bergues 25	6'500'000			6'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023
BCGE	Cavour 3	3'000'000			3'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025
BCGE	Champel 4	8'300'000			8'300'000	Fixe	2.00%	20 ans 09.11.2032
BCGE	Champel 73	2'500'000			2'500'000	Fixe	1.99%	18 ans 09.11.2030
BCGE	Champel 73	4'400'000			4'400'000	Fixe	1.66%	16 ans 19.12.2030
BCGE	Chaponnière 14	3'900'000			3'900'000	Fixe	2.66%	17 ans 09.11.2030
BCGE	Clair-Matin 10-12-14	7'960'000			7'960'000	Fixe	1.93%	17 ans 09.11.2029
BCGE	Clochettes 12	8'000'000			8'000'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026
BCGE	Cluse 43	2'000'000			2'000'000	Fixe	2.01%	20 ans 10.11.2032
BCGE	Cluse 43	1'540'000			1'540'000	Fixe	2.04%	20 ans 10.11.2032
BCGE	Dime 1-11	12'350'000		-130'000	12'220'000	Fixe	2.70%	20 ans 06.12.2033
BCGE	Georges-Favon 41	4'000'000			4'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025
BCGE	Helvétique 24	4'500'000			4'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023
BCGE	Léon-Gaud 11	5'400'000			5'400'000	Fixe	1.70%	13 ans 10.11.2025
BCGE	Miremont 3	3'800'000			3'800'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026
BCGE	Poluzzi	11'160'000		-140'000	11'020'000	Fixe	4.02%	20 ans 03.07.2028
BCGE	Richard-Wagner 5	6'300'000			6'300'000	Fixe	1.79%	15 ans 09.11.2027
BCGE	Ste-Clotilde 21	3'500'000			3'500'000	Fixe	1.94%	17 ans 10.11.2029
BCGE	Yvoy 27-29	4'635'500		-54'750	4'580'750	Fixe	2.13%	20 ans 15.12.2036
BCGE	Village-Suisse 30-32-34		18'000'000		18'000'000	Fixe	0.91%	15 ans 18.07.2034
Total BCGE		122'745'500	23'010'000	-497'750	145'257'750			
UBS	ATF	22'635'000	-22'635'000		0			
UBS	Ste-Clotilde 17-19	2'300'000	-2'300'000		0			
UBS	Village-Suisse 19-21-23	3'400'000	-3'400'000		0			
UBS	Yvoy 11-13-15-atf	3'800'000	-3'800'000		0			
UBS	Yvoy 1-3-5-atf	3'600'000	-3'600'000		0			
UBS	Divers	1'858'000	-1'858'000		0			
UBS	Marâtchers 13		13'355'000		13'355'000	ATF 12M	0.10%	12 mois 15.12.2020
UBS	Bourg-de-Four 8		9'285'000		9'285'000	ATF 12M	0.10%	12 mois 15.12.2020
UBS	Dumas 23-23A		7'400'000		7'400'000	ATF 12M	0.10%	12 mois 15.12.2020
UBS	Dumas 23-23A		3'400'000		3'400'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A		2'300'000		2'300'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A		1'858'000		1'858'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024
Total UBS		37'593'000	5'000	0	37'598'000			
CS	Rhône 29	9'830'000			9'830'000	Fixe	3.70%	25 ans 21.04.2031
CS	Mont-Blanc 24	6'855'000			6'855'000	Fixe	1.25%	7 ans 14.12.2022
CS	Mont-Blanc 24	3'250'000		-250'000	3'000'000	Fixe	1.25%	7 ans 21.12.2022
CS	Yvoy 1	3'531'250		-75'000	3'456'250	Fixe	3.40%	15 ans 30.01.2031
Helvetia	Moillebeau 35-37	6'470'000		-590'000	5'880'000	Fixe	1.25%	14 ans 31.12.2029
Helvetia	Moillebeau 35-37	7'500'000		-1'000'000	6'500'000	Fixe	1.00%	11 ans 30.06.2026
Total autres établissements bancaires		37'436'250		-1'915'000	35'521'250			
Emprunts obligataires	Emprunt n°1 - Tranche 1	6'000'000			6'000'000	Fixe	0.20%	3 ans 25.09.2020
	Emprunt n°1 - Tranche 2	6'000'000			6'000'000	Fixe	0.30%	5 ans 25.09.2022
	Emprunt n°1 - Tranche 3	6'000'000			6'000'000	Fixe	0.40%	7 ans 25.09.2024
	Emprunt n°2	16'000'000			16'000'000	Fixe	0.70%	8 ans 29.06.2026
	Emprunt n°3 - Tranche 1	6'500'000			6'500'000	Fixe	0.10%	3 ans 15.10.2021
	Emprunt n°3 - Tranche 2	6'500'000			6'500'000	Fixe	0.40%	5 ans 15.10.2023
	Emprunt n°3 - Tranche 3	6'500'000			6'500'000	Fixe	0.60%	7 ans 15.10.2025
	Emprunt n°3 - Tranche 4	6'500'000			6'500'000	Fixe	0.75%	8 ans 15.10.2026
	Emprunt n°4		7'500'000		7'500'000	Fixe	0.20%	7 ans 17.07.2026
Total emprunts obligataires		60'000'000	7'500'000	0	67'500'000			
Sous-total à court terme		32'237'250	8'590'750	-2'412'750	38'415'250		0.20%	
Sous-total à long terme		225'537'500	21'924'250	0	247'461'750		1.57%	
Total Parc HG		257'774'750	30'515'000	-2'412'750	285'877'000		1.45%	

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2019	1.45%
Taux moyen pondéré sur Parc HG 2018	1.66%

Le taux moyen pondéré global des emprunts du parc immobilier diminue encore cette année (1.45%) essentiellement par la renégociation des emprunts hypothécaires auprès de l'UBS et la conclusion d'un nouvel emprunt obligataire à des taux particulièrement avantageux.

Renouvellement des emprunts :

Bénéficiant de taux historiquement bas et soucieuse de l'échelonnement de sa dette l'HG pondère ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans) par des avances à terme fixe à court terme et des emprunts obligataires à moyen terme pour les financements des centres AMIG.

Compte tenu des taux actuels et de la proportion de prêts à court terme, le **taux moyen pondéré est encore en baisse et se situe à 1.45%** à fin 2019.

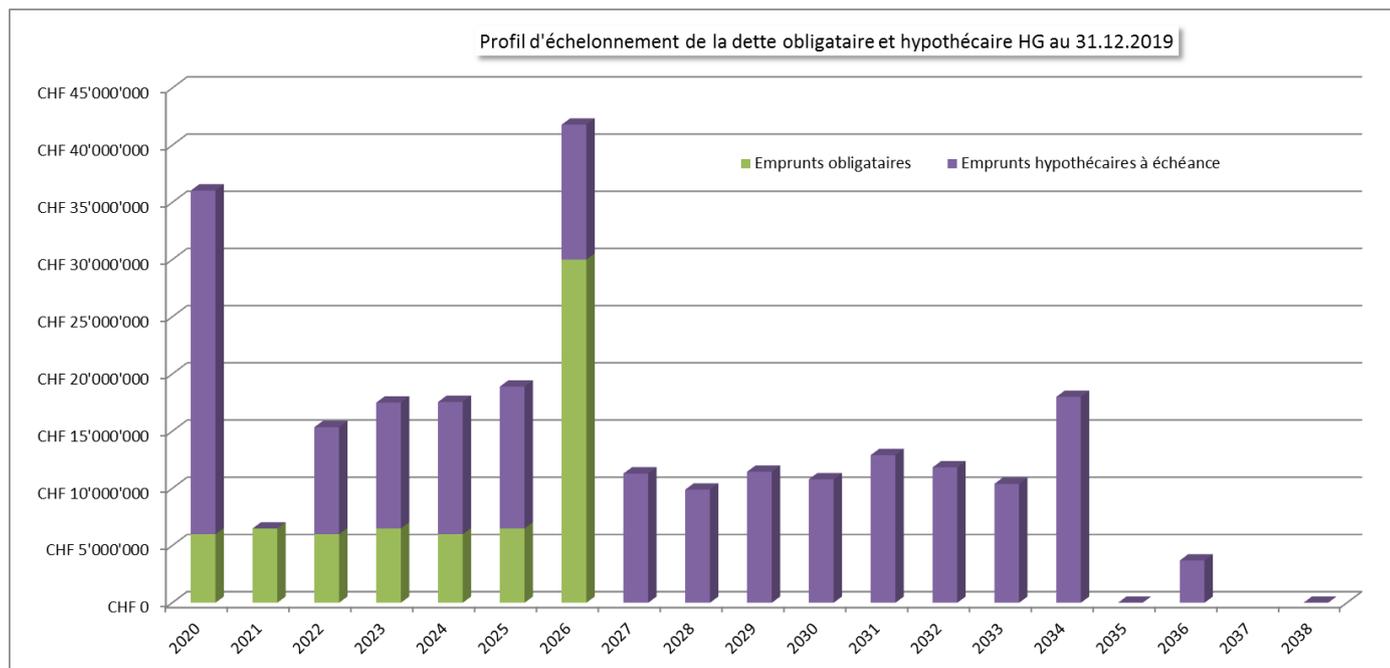
Financements 2019 :

L'endettement total est en augmentation de MCHF 28.1 et se décompose comme suit :

Nouveaux financements : MCHF +30.5

- Emprunts obligataires pour le financement des projets AMIG (Rigot, Seymaz) : MCHF +7.5
- Emprunts hypothécaire Amat 28 et Village-Suisse 30-32-34 : MCHF + 23

Amortissements et remboursements : MCHF -2.4



Immeuble	Juste valeur des actifs	Cédules mises en gage	Cédules 1er rang	Détenteur	Cédules 2e rang	Détenteur
Cours de Rive 12	9'529'192	3'500'000	3'500'000	HG	0	-
Praille 41	4'133'719	3'000'000	6'500'000	HG	0	-
Immeubles d'exploitation	13'662'911	6'500'000	10'000'000	-	0	-
Alpes 20	13'200'000	-	350'000	HG	0	-
Amat 28	23'120'000	15'010'000	15'010'000	BCGE	0	-
Asters 4	9'500'000	5'000'000	5'000'000	BCGE	0	-
Bastions 16	13'340'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Bergues 25	16'920'000	6'500'000	6'500'000	BCGE	0	-
Bourg-de-Four 8	21'060'000	9'285'000	9'285'000	UBS		
Cavour 3	6'110'000	3'000'000	3'000'000	BCGE	0	-
Champel 4	14'760'000	8'300'000	8'300'000	BCGE	0	-
Champel 73	17'480'000	6'900'000	6'900'000	BCGE	0	-
Chaponnière 14	7'740'000	3'900'000	3'900'000	BCGE	0	-
Clair-Matin 10-12-14	11'080'000	10'235'000	8'315'000	BCGE	1'920'000	BCGE
Clochettes 12	16'110'000	8'000'000	8'000'000	BCGE	0	-
Cluse 43	7'830'000	4'100'800	4'100'800	BCGE	946'300	HG
Cornavin 22	33'310'000	-	650'000	HG	0	-
Dime 1-11	23'380'000	14'384'184	11'687'150	BCGE	2'697'034	BCGE
Dumas 23-23A	37'540'000	14'960'000	14'960'000	UBS	0	-
Fort-Barreau 29-31	5'660'000		625'000	BCGE	0	-
Georges-Favon 41	10'500'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Glacis-de-Rive 5	21'610'000	-	3'885'180	HG	0	-
Helvétique 24	10'840'000	4'500'000	4'500'000	BCGE	0	-
Léon-Gaud 11	11'870'000	5'400'000	5'400'000	BCGE	0	-
Maisonneuve 5	6'440'000	1'580'000	1'580'000	HG	0	-
Marâichers 2-4-6	11'290'000	-	3'500'000	HG	0	-
Marâichers 13/17	29'510'000	13'355'000	13'355'000	UBS	0	-
Marc-Charrot 22	1'020'000	-	220'000	HG	0	-
Miremont 3	8'880'000	3'800'000	3'800'000	BCGE	0	-
Moillebeau 35-37	34'400'000	16'856'000	15'856'000 1'000'000	Helvetia	1'884'000	Helvetia
Mont-Blanc 24	19'660'000	10'855'000	10'855'000	CS	0	-
Peupliers 24Bis	3'810'000	-	715'000	HG	0	-
Poluzzi	27'120'000	12'700'000	12'700'000	BCGE	0	-
Rhône 29	75'720'000	9'830'000	9'830'000	CS	0	-
Richard-Wagner 5	13'720'000	6'300'000	6'300'000	BCGE	0	-
Ste-Clotilde 17-19	19'730'000	0	0		0	-
Ste-Clotilde 21	8'150'000	3'500'000	3'500'000	BCGE	0	-
Sénebier 12	7'780'000	-	1'000'000	HG	0	-
Vallée 2 / Verdaine 9-15	62'470'000	-	12'350'000	HG	0	-
Village-Suisse 19-21-23	34'750'000	0	0		0	-
Village-Suisse 30-32-34	26'870'000	18'000'000	18'000'000	BCGE	0	-
Yvoy 1	6'670'000	3'750'000	3'750'000	CS		
Yvoy 1-3-5	33'120'000	0	0		0	
Yvoy 11-13-15	44'310'000	29'900'000	29'900'000	UBS	0	
Yvoy 27-29	9'160'000	4'745'000	4'745'000	BCGE		
Immeubles de rapport	817'539'998	262'645'984	281'324'130		7'447'334	
Total (exploitation et rapport)	831'202'909	269'145'984	291'324'130		7'447'334	

A1-11 – Autres fonds étrangers

En KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Ecart	Ecart 2019-2018
Acomptes - garanties loyers	2'786	2'796	-0.4%	-10
Engagement leasing	0	184	n.d.	-184
Fonds divers usagers	246	314	-21.5%	-67
Total Autres fonds étrangers	3'033	3'294	-7.9%	-262

Garanties de loyers : ce poste est constitué des montants prélevés aux bénéficiaires de l'AMIG jusqu'à concurrence de leurs dépôts de garanties de loyers et des garanties de loyers déposées en faveur d'usagers de l'action sociale.

Engagement leasing : leasing pour l'acquisition d'infrastructure informatique évolutive soldé en 10/2019.

Fonds divers usagers : montants versés par des institutions externes (Chaîne du Bonheur, Fondation Wilsdorf, Barbour etc.) en faveur d'usagers pour la prise en charge de frais n'entrant pas dans le périmètre d'assistance de l'Hospice général. L'institution ne sert que d'intermédiaire pour ces opérations.

A1-12 – Provisions

En kCHF	01.01.2019	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2019
Provision courante exploitation	170				170
Provision courante prestations	1'000	200	0		1'200
Total Provisions	1'170	200	0	0	1'370

Provision courante exploitation : la provision actuelle correspond essentiellement à la couverture des frais juridiques découlant de l'incendie des Tattes survenu en 2014.

Provisions courante prestation : cette position a été essentiellement constituée dans le cadre d'un litige en cours en lien avec des frais médicaux importants potentiellement non-couverts par l'assurance pour une bénéficiaire de l'AMIG MCHF 1.1) et de potentiels frais de démolition à payer suite à la restitution de notre CHC Franck Thomas (kCHF 100).

A1-13 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2016	5'081'519	4'316'731	9'398'250	5'985'270	15'383'519
En 2017	828'219	863'438	1'691'657	466'683	2'158'340
En 2018	956'888	877'820	1'834'709	385'492	2'220'201
En 2019	660'148	646'360	1'306'507	878'790	2'185'297
A fin 2019	7'526'774	6'704'349	14'231'123	7'716'235	21'947'358
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2016	-4'806'036	-3'189'275	-7'995'311	-4'477'805	-12'473'117
En 2017	-418'469	0	-418'469	-585'691	-1'004'160
En 2018	-656'320	-57'656	-713'976	-531'785	-1'245'761
En 2019	-722'372	-414'116	-1'136'488	-600'826	-1'737'313
Cumul à fin 2019	-6'603'198	-3'661'046	-10'264'244	-6'196'106	-16'460'350
<i>Solde net au bilan</i>					
Cumul fin 2016	275'482	1'127'456	1'402'938	1'507'464	2'910'403
En 2017	409'750	863'438	1'273'188	-119'008	1'154'180
En 2018	300'568	820'165	1'120'733	-146'292	974'440
En 2019	-62'224	232'244	170'020	277'964	447'984
A fin 2019	923'576	3'043'302	3'966'879	1'520'128	5'487'008

Répartition des subventions versées par crédit programme	CP 2008-2010	CP 2011-2014	CP 2015-2019	CI 2016-2019	Total
Cumul fin 2016	6'707'639	5'694'593	2'577'848	403'440	15'383'520
Tranche 2017			1'294'902	863'438	2'158'340
Tranche 2018			1'277'089	943'112	2'220'201
Tranche 2019			2'082'607	102'690	2'185'297
A fin 2019	6'707'639	5'694'593	7'232'447	2'312'679	21'947'358

A1-14 – Fonds et Dons

A1-14-1 Fonds affectés

Fonds Affectés (KCHF)	31.12.2018	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2019	Ecart	Ecart 2019-2018
FONDS TISSOT	5'791	193	-58	170	6'095	5.3%	305
FONDS CONRADI-PERRARD	2'180	387	-63		2'504	14.9%	324
FONDS MON HAVRE	2'231	99	-36	10	2'304	3.3%	73
FONDS SOCIAL	2'928	207	-88		3'047	4.1%	119
FONDS PEUGEOT	1'629	106	-5		1'730	6.2%	101
Total Fonds Affectés	14'758	992	-250	180	15'680	6.2%	922

Définition : un fonds affecté est un fonds de tiers dont la gestion a été confiée à l'Hospice général par ses fondateurs ou testamentaires. Ils figurent à part égale à l'actif et au passif du bilan. Sa gestion est supervisée par le Conseil d'administration et suivie par des comités ad hoc (voir A0).

Comptabilisation : le tableau ci-dessus montre l'évolution 2019 du bilan de chacun des Fonds. Conformément aux normes IPSAS et afin de les identifier, les utilisations des fonds affectés (attributions et frais de gestion) figurent au compte de résultat en charges et sont équilibrés par montant de produit d'utilisation identique (impact nul au compte de résultat)

➤ **FONDS TISSOT**

Constitution : immeuble Rue Prairie 5.

But du fonds : fonds destiné à des personnes aveugles ou malvoyantes.

Immeuble : suite aux adaptations de loyers, l'immeuble a été réévalué par l'expert externe à MCHF 5,84.

Revenus : kCHF 193 provenant de revenus immobiliers.

Utilisations : kCHF 58 (dont attributions directes : kCHF 51 pour des aides matérielles et administratives à des personnes aveugles ou malvoyantes, frais de gestion : kCHF 7).

➤ **FONDS CONRADI-PERRARD**

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds utilisé au bénéfice direct des jeunes pris en charge par l'Hospice général.

Revenus : kCHF 387 dont kCHF 337 principalement liés à l'augmentation de valeur du portefeuille de titres au 31.12.

Utilisations : kCHF 63 (dont attributions directes : kCHF 58 notamment pour le financement de 3 jeunes mineurs dans le cadre de Scène Active (kCHF 36), d'activités durant les vacances scolaires d'été et d'octobre aux CHC Anières, Presinge et Bois-de-Bay (kCHF 13), pour l'organisation d'ateliers à but créatifs durant les mercredis au CHC de Saconnex (kCHF 4), pour musique ensemble – conservatoire de Genève (kCHF 2) et pour les spectacles marionnettes (kCHF 2), frais de gestion : kCHF 6).

➤ **FONDS MON HAVRE**

Constitution : portefeuille de titres et un immeuble.

But du fonds : fonds destiné à l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées.

Immeuble : l'immeuble est évalué à kCHF 1'640 à fin 2019.

Revenus : kCHF 99 dont kCHF 61 de revenus immobiliers, la différence est principalement liée à l'augmentation de valeur du portefeuille de titres au 31.12.

Utilisations : kCHF 36 (dont attributions directes : kCHF 30 pour financer des séjours à thème de la Nouvelle-Roseraie et la transformation d'une salle de bain dans l'appartement d'une senior, frais de gestion : kCHF 7).

➤ **FONDS SOCIAL**

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds visant à aider toute personne dans le besoin lorsque les autres moyens d'aide ont été épuisés (subsidiarité).

Revenus : kCHF 207 dont kCHF 81 liées à la correction de valeur du portefeuille de titres au 31.12.

Utilisations : kCHF 88 (dont attributions pour un montant global de kCHF 80 pour 29 demandes acceptées (arriérés de primes maladie, formations, désendettement, etc.), frais de gestion kCHF 8).

➤ **FONDS PEUGEOT**

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds dont le capital et les intérêts sont destinés à financer des actions collectives sociales, de prévention, d'information et de communication.

Revenus : kCHF 106 (principalement liées à la correction de valeur du portefeuille de titres au 31.12).

A1-14-2 Dons et Legs affectés

Dons et legs (KCHF)	31.12.2018	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2019
DON BOURSE DE GENEVE	0			-
DON FONDATION C. RIGOT	1			1
DON DIVERS PROJETS COLLECTIFS USAGERS	86		(1)	85
DON CHALET FLORIMONT	1		(1)	-
DON FONDATION MAGISTRA ET CICOTTI	12			12
SUCCESSION SALB	95			95
SUCCESSION MACGUIRE	15			15
FONDS ECKERT	934		(4)	931
DONS MESURES INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	106	15		120
DONS MESURES FORMATION / EDUCATION	7			7
DONS MESURES INFORMATION / PREVENTION	43	5	(30)	18
DONS MESURES AIDE AUX MIGRANTS	74	192	(132)	133
DONS QUALITE DE VIE	209	5	(160)	53
Total dons et legs	1'583	216	(327)	1'472

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires HG).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

Augmentations des dons et legs : correspond aux dons reçus en 2019 par l'institution et dont l'affectation pouvait être identifiée. Pour les dons n'ayant pas d'affectation spéciale, l'institution propose aux donateurs d'affecter leurs dons à des actions collectives à destination des usagers. Ces dons sont comptabilisés dans les différentes mesures qui ont été définies par la Direction de l'Hospice général en attente d'utilisation pour des projets spécifiques liés à ces mesures.

Utilisations : les dons ont été utilisés pour un montant total de kCHF 327, pour divers projets collectifs spécifiques à destination des usagers et qui ne pouvaient être pris en charge dans le cadre du mandat de prestations tels que :

- financement de projets Qualité de Vie (kCHF 160), notamment pour le financement du renouvellement de la décoration de la Nouvelle-Roseraie (kCHF 158).
- financement de projets Aide au migrants (kCHF 132), notamment le financement du projet « Espace parents-enfants Coccinelle » au CHC Anières dont le but principal était de permettre aux enfants d'acquérir les codes de socialisation et de vie en groupe leur facilitant ainsi leur entrée dans autre lieu (ex. crèche, garderie, école), de se familiariser voir d'apprendre le français, permettre aux parents de bénéficier d'un lieu d'échanges, de les aider à d'approprier leur rôle de parents suivant les attentes du pays d'accueil tout en gardant leur propre culture (kCHF 77), du projet « Refugee Food Festival » (kCHF 26), du projet « Jardins potagers » dans les CHC (kCHF 7), la couverture des amortissements d'un minibus pour les CHC, financé par un donateur (kCHF 5).
- financement de projets Information/Prévention (kCHF 30) concernant un projet de théâtre « La petite démocratie » permettant à 12 jeunes réfugiés âgés entre 18 et 25 ans de découvrir la démocratie par le théâtre.
- financement de l'allocation de rentrée scolaire pour les enfants à l'aide d'urgence et ETSP (kCHF 4) par le don Eckert.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Prestations d'Action sociale (C01)

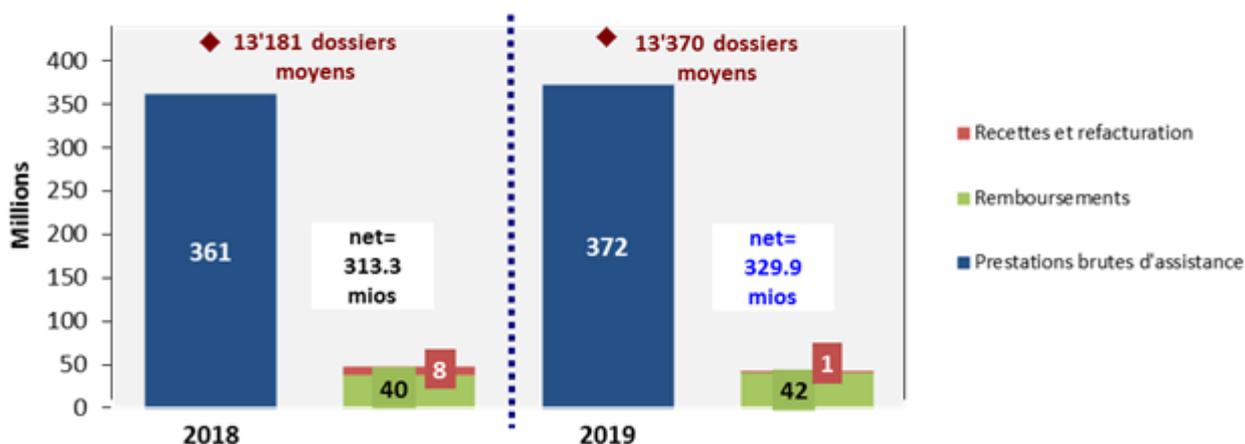
Prestations d'Aide Sociale nettes : MCHF 329.9 (MCHF +16.7, +5.3%)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-3 Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)

	31.12.2019	BUDGET	Ecart	31.12.2018	Ecart 2019-2018	
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP) et RMCAS	363'505	353'146	2.9%	353'587	9'918	2.8%
Prestations indirectes	8'664	8'343	3.8%	7'840	824	10.5%
Prestations d'assistance brutes (a)	372'169	361'489	3.0%	361'427	10'743	3.0%
Remboursements organismes officiels (b)	-10'851	-11'149	-2.7%	-10'845	-6	0.1%
Créances sur prestations de l'exercice	-32'266	-40'000	-19.3%	-36'702	4'436	-12.1%
Ajustement provision AI/SPC	10'208	16'000	-36.2%	13'180	-2'972	-22.6%
Remboursements AI / SPC (c)	-22'059	-24'000	-8.1%	-23'523	1'464	-6.2%
Créances usagers ASOC constatées	-11'219	-8'000	40.2%	-9'018	-2'201	24.4%
Ajustement provision sur créances usagers Asoc	3'918	3'200	22.4%	4'817	-899	-18.7%
Autres remboursements assistance	-1'473	-765	92.5%	-1'110	-362	32.6%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-8'774	-5'565	57.7%	-5'311	-3'463	65.2%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	330'485	320'775	3.0%	321'747	8'738	2.7%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-554	-400	38.5%	-489	-65	13.2%
Refacturation collectivités publiques (g)	-39	0	n.d.	-7'984	7'946	-99.5%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	329'893	320'375	3.0%	313'274	16'619	5.3%

Prestations nettes Action sociale (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations brutes ASF : MCHF 372.1 (+3% par rapport à 2018) :**

La hausse des prestations brutes versées résulte de la combinaison de la hausse du nombre de dossiers financiers (+1.4%) et de celle du coût moyen des dossiers (+1.3%),

Les prestations indirectes comprennent :

- Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...)
- Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...)

- **Remboursements d'organismes officiels : MCHF 10.8**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont stables. Ils sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position. Compte tenu de l'incertitude de ces recettes, nous avons renoncé à enregistrer un transitoire en 2019.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : MCHF 22 (MCHF -1.5 / 2018)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI.

En 2019, le volume de créances constatées diminue de -12.1%, en lien avec les délais de réponses raccourcis (voir également A1-1-4).

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : MCHF -8.8 (MCHF +3.5 / 2018)**

Les créances constatées dans l'exercice que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations indûment perçues, corrections à posteriori) sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs (voir A1-1)

- **Remboursements de tiers d'action sociale :**

Cette position ne concerne que les remboursements exceptionnels de la dette d'assistance d'usagers d'action sociale dans des cas très précis (remboursements volontaires, usagers décédés à l'aide sociale...).

- **Remboursements de collectivités publiques : kCHF 39**

En 2018, la provision constituée dans le cadre de la convention Franco-Suisse a été dissoute. Le versement a eu lieu en 2019.

A2-2 – Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : MCHF 29.6 (kCHF -80, -0.3%)

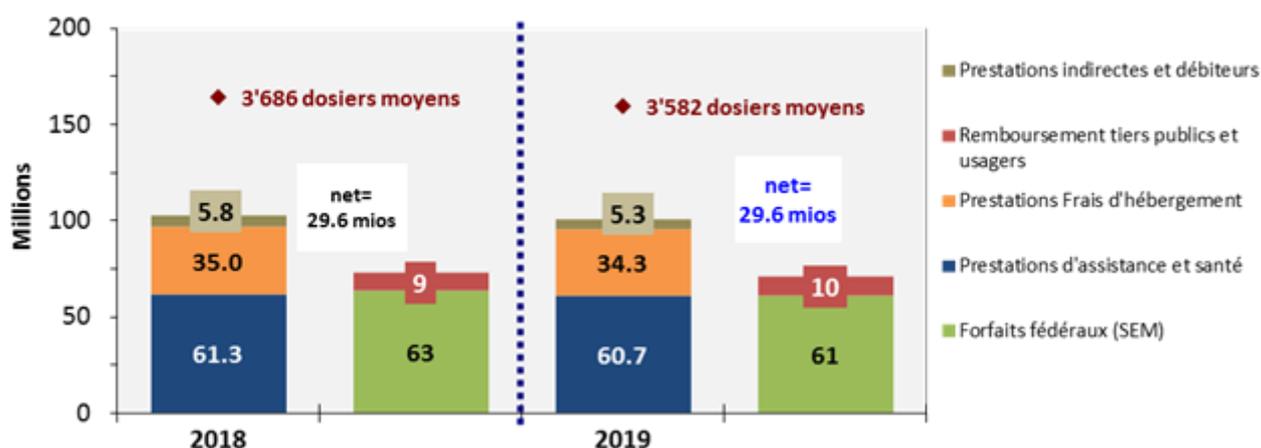
Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-3- Subventions). Ce solde résulte de :

- Prestations d'aide aux migrants : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...)
- Prises en charge externes : soit par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou le BIE (Bureau cantonal pour l'Intégration) par l'intermédiaire de forfaits, soit dans le cadre de facturation directe aux bénéficiaires de certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (kCHF)

	31.12.2019	BUDGET	Ecart	31.12.2018	Ecart 2019-2018	
Prestations d'assistance	37'685	37'297	1.0%	37'286	399	1.1%
Frais de santé	23'029	22'936	0.4%	24'041	-1'012	-4.2%
Prestations d'assistance et santé AMIG	60'714	60'233	0.8%	61'327	-613	-1.0%
Prestations d'hébergement	34'291	34'500	-0.6%	35'021	-730	-2.1%
Frais des activités d'insertion	2'703	3'500	-22.8%	2'899	-196	-6.8%
Pertes sur débiteurs et provision risque asile	1'205	400	201.2%	1'563	-358	-22.9%
Autres prestations indirectes	621	700	-11.3%	635	-15	-2.3%
Loyers	693	650	6.5%	667	25	3.8%
Frais financiers et autres prestations indirectes	35	50	-30.7%	39	-4	-10.9%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	5'256	5'300	-0.8%	5'804	-548	-9.4%
Total prestations aide aux migrants	100'261	100'033	0.2%	102'151	-1'890	-1.9%
Forfaits SEM - Migrants (FG1 et 2)	-57'845	-57'162	1.2%	-59'744	1'899	-3.2%
Forfaits aide d'urgence	-909	-1'255	-27.6%	-1'884	975	-51.7%
Fonds d'intégration (BIE)	-2'128	-2'250	-5.4%	-1'400	-728	52.0%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-60'882	-60'667	0.4%	-63'028	2'146	-3.4%
Remboursements prestations AMIG (fact. usagers)	-9'217	-9'206	0.1%	-8'608	-609	7.1%
Utilisation provision perte sur débiteurs AMIG	-588	-200	194.0%	-410	-178	43.5%
Prestations internes ATFOR	-20	-400	-95.0%	-465	445	-95.7%
Remboursements de tiers AMIG	-9'825	-9'806	0.2%	-9'483	-342	3.6%
Total prestations aide aux migrants nettes	29'554	29'560	0.0%	29'641	-86	-0.3%

Prestations nettes Aide aux migrants (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :

➤ **Prestations d'aide aux migrants : MCHF 100.3, en diminution par rapport à 2018 (-1.9%)**

Suite au ralentissement net des demandes d'asile au niveau fédéral, le nombre moyen de dossiers gérés a diminué de 3% par rapport à 2018.

Prestations d'assistance et de santé : les prestations globales versées directement aux usagers évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature).

Prestations d'hébergement : ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. La baisse continue de ces coûts (-2.1%) est la conséquence de l'adaptation du dispositif d'hébergement.

Prestations indirectes et débiteurs :

Frais des activités d'insertion : coût de l'ensemble des actions de formation destinées aux requérants d'Asile, notamment les cours de français. Cette rubrique est stable et correspond à la volonté institutionnelle de favoriser l'intégration des arrivants. Le dispositif d'insertion est en phase d'adaptation en lien avec le nouvel Agenda suisse d'intégration (AIS) dont l'élaboration est coordonnée par le BIE (Bureau pour l'intégration des étrangers)

Pertes sur débiteurs et provisions pour risques (voir aussi note A 1- 1-3) :

Cette rubrique comptabilise :

- Les pertes sur débiteurs (abandons de créances des usagers auxquels sont facturées les participations aux frais d'hébergement et de santé) pour kCHF 588. Ces pertes sont compensées par une utilisation de provision d'un montant identique.
- Les dotations à provisions :
 - i. Pour risque sur créance usagers pour 517 KCHF
 - ii. Pour risques spécifiques : provision pour risque de paiement de frais de santé sur un cas en litige pour +kCHF 100 (Voir également rubrique A.1.12 Provisions) (total 1.1 MCHF)

➤ **Couvertures et recettes MCHF 70.7, MCHF -1.8 par rapport à 2018**

• **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (FG1 domaine Asile + FG2 domaine Réfugiés) : MCHF 57.8**

Ces forfaits individuels sont versés par le SEM en fonction du nombre de personnes attribuées et de leur statut d'occupation. La diminution est en lien avec la baisse du nombre de personnes prises en charges par le SEM (Réfugiés statutaires FG 1 notamment).

• **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (Aide d'urgence) : MCHF 0.9**

Ces forfaits individuels et uniques sont versés par le SEM aux requérants déboutés ou pour lesquels une non entrée en matière a été statuée. Ils diminuent de 52% entre 2018 et 2019, en lien avec l'accélération des procédures par le SEM et le maintien des situations de non entrée en matière (NEM) dans les centres fédéraux d'enregistrement.

• **Fonds d'intégration (MCHF 2.1):** une part des montants du fonds d'intégration cantonal géré par le BIE (Bureau pour l'Intégration des Etrangers) est allouée à l'Hospice général pour la contribution aux activités d'insertion. Ce montant est en hausse de +52% en raison du paiement de subventions rétro-actives par le BIE et relatives aux programmes d'intégration PIC 1 et 2 (années 2014 à 2019).

• **Remboursements de prestations par les usagers AMIG :** il s'agit là pour l'essentiel des participations (frais hébergement - PFH, frais de santé - PFS) facturées aux requérants totalement ou partiellement indépendants, ainsi que des remboursements et retenues diverses sur assistance. A noter que, compte tenu des risques de non remboursement de cette catégorie de population, un abattement de valeur important est apporté à l'actif du bilan pour ces créances (Voir A-1-1).

• **Utilisation provision perte sur débiteurs :** cette position correspond au montant de provision utilisée (cf. ci-dessus) dans le cadre des clôtures de dossiers.

A2-3 – Résultat Net (Fonctionnement + Evaluation immobilière)

Compte de fonctionnement au 31.12.2019 en kCHF	Comptes 31.12.2019 kCHF	BUDGET 31.12.2019 kCHF	Ecart budget En %	Comptes 31.12.2018 kCHF	Ecart 2018- 2019 En %
Revenus d'exploitation					
Subventions et contributions publiques	115'776	110'655	4.6%	99'534	16.3%
Subventions - Canton de Genève	97'248	92'554	5.1%	82'372	18.1%
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>	97'046	92'402	5.0%	82'220	18.0%
<i>Autres subventions cantonales</i>	203	152	33.4%	152	33.4%
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	16'045	14'956	7.3%	15'185	5.7%
Contributions Ville GE (Exploit. Nouvelle Roseaie)	745	745	0.0%	731	1.9%
Utilisation de subventions d'investissement	1'737	2'400	-27.6%	1'246	39.5%
Produits d'exploitation	4'277	4'864	-12.1%	4'758	-10.1%
Produits des pensions (établissements)	755	713	5.8%	749	0.7%
Produits de ventes diverses (Refacturation prestations du service Formation)	427	396	7.9%	451	-5.2%
Frais divers récupérés	19	26	-27.2%	33	-42.7%
Produits des publications	0	0	-	6	-
Utilisation de fonds et dons affectés	577	0	-	357	61.8%
Autres produits d'exploitation	2'499	3'729	-33.0%	3'162	-21.0%
Produits immobiliers	29'035	28'600	1.5%	29'271	-0.8%
Résultat du parc immobilier de rapport	29'035	28'600	1.5%	29'271	-0.8%
Total des revenus d'exploitation	149'087	144'119	3.4%	133'563	11.6%
Charges d'exploitation	146'531	149'691	-2.1%	136'917	7.0%
Charges de personnel	128'011	130'768	-2.1%	119'667	7.0%
Charges d'exploitation	15'398	15'580	-1.2%	15'108	1.9%
Charges liées aux établissements	246	220	11.7%	242	1.7%
Prestations d'aide financière	0	0	-	0	-
Autres charges (fonds affectés)	577	0	-	357	61.8%
Amortissements	2'300	3'123	-26.4%	1'544	49.0%
Total des charges d'exploitation	146'531	149'691	-2.1%	136'917	7.0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2'556	-5'572	-	-3'353	-
<i>Résultat financier</i>	-30	-28	6.2%	-30	0.0%
<i>Résultat divers</i>	19	0	-	0	-
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	2'545	-5'600	-	-3'383	-
<i>Résultat de réévaluation</i>	14'054	0	-	17'135	n.d.
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	16'599	-5'600	-	13'751	n.d.

A2-3-1 Subventions et contributions publiques

➤ **Subventions Canton de Genève : MCHF 97.2**

Voir A3- Subventions.

La subvention de fonctionnement DCS est en hausse de MCHF 14.8 par rapport à 2018.

Cette hausse comprend l'octroi d'une enveloppe supplémentaire de MCHF 7 pour augmenter les dotations postes de l'Hg, un montant de 4.7 MCHF pour couvrir le versement de l'annuité complémentaire 2016 et une augmentation de 3.1 MCHF pour le financement des mécanismes salariaux 2019 et une hausse des effectifs anticipée au mandat de prestations.

➤ **Subventions Confédération SEM-BIE (Fonctionnement) : MCHF 16**

Quotes-parts relatives au fonctionnement des forfaits en provenance du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou du BIE (Bureau d'Intégration des étrangers). Ces recettes sont exclusivement affectables aux frais de fonctionnement concernant l'Aide aux migrants.

➤ **Contributions communes : MCHF 0.7**

La ville de Genève prend en charge une partie du déficit d'exploitation de la Nouvelle Roseraie suite à l'accord du 14/12/2006.

➤ **Utilisation de subventions d'investissement : MCHF 1.7**

Nous retrouvons sur ce poste les produits différés d'utilisation de la subvention d'investissement informatique (Crédit programme et crédit d'ouvrage) qui couvre les amortissements des matériels et développement financés par cette subvention (Voir A1-13).

A2-3-2 – Produits d'exploitation

➤ **Produits des pensions** (Etablissements pour personnes âgées) : recettes de facturation des hébergements dans la maison de vacances de la Nouvelle Roseraie.

➤ **Produits de ventes diverses** : prestations FDRH (Service Formation Hg) refacturées à l'externe.

➤ **Frais divers récupérés du personnel** : refacturation aux collaborateurs des repas pris sur place (établissements).

➤ **Produits des publications**: produits des ventes externes de publications Hg (La Clé, Ariane...)

➤ **Utilisation de fonds et dons affectés** : (voir note A1-14) contrepartie produits des montants de dons et fonds affectés utilisés dans l'exercice.

➤ **Autres produits** : Cette position enregistre notamment pour MCHF 2 les produits d'honoraires du service immobilier (Pilotages chantiers, prestations aux fondations sous gestion).

A2-3-3 – Résultat du parc Immobilier

Le résultat du parc immobilier (MCHF 29) figure en net dans notre compte d'exploitation. Il se décompose comme suit :

En kCHF

Produits nets - Parc Immobilier HG (kCHF)	31.12.2019	BUDGET	Ecart	Ecart 2019-	
				31.12.2018	2018
Loyers & droits de superficie	46'022	49'630	-7.3%	45'718	304
Subventions	2	0	n.d.	0	2
Recettes diverses	5	-24	n.d.	70	-65
Reprises sur provisions	121	80	51.1%	203	-82
Total des revenus d'exploitation immobiliers	46'150	49'686	-7.1%	45'991	159
Charges d'exploitation	-4'639	-4'775	-2.8%	-4'860	220
Entretien, réparation et rénovations	-4'675	-4'570	2.3%	-4'750	75
Droits de superficie et redevances	0	0	n.d.	-100	100
Taxes & contributions	5	-40	n.d.	-34	39
Amortissements	-3'957	-6'971	-43.2%	-3'019	-939
Provisions et réserves	0	-80	n.d.	0	0
Total des charges d'exploitation immobilières	-13'267	-16'436	-19.3%	-12'763	-505
Résultat d'exploitation immobilier	32'883	33'250	-1.1%	33'229	-346
Résultat financier	-3'848	-4'650	-17.3%	-3'957	110
Résultat net immobilier	29'035	28'600	1.5%	29'271	-236

Le résultat net du parc immobilier (MCHF 29) est relativement stable en 2019 :

- Loyers et droits de superficie : les produits sont en légère hausse reflète de :
 - L'augmentation des loyers internes : refacturation à l'AMIG des bâtiments mis en exploitation, qui est intervenue un peu plus tard que ce qui était anticipé au budget
 - La légère diminution des loyers à CHF 38.9 (MCHF -0.5), reflet du marché locatif et celle des droits de superficie : Voir également A-1-6.2.
- Les charges d'exploitation sont globalement stables.
- Les charges d'entretien et de rénovation, sont, elles aussi globalement stables.
- Les charges financières sont en légère baisse et bien inférieures aux hypothèses budgétaires car liées à la renégociation de nos emprunts hypothécaires et obligataires (Voir note Emprunts hypothécaires et obligataires)

A2-3-4 - Charges de personnel

Charges de personnel (KCHF)

	31.12.2019	BUDGET	Ecart	31.12.2018	Ecart 2019-2018	
Personnel fixe	95'420	95'677	-0.3%	82'401	13'019	15.8%
Personnel auxiliaire	6'034	7'359	-18.0%	12'382	-6'348	-51.3%
Stagiaires et apprentis	486	530	-8.2%	491	-5	-0.9%
Primes et indemnités	1'481	1'716	-13.7%	1'014	467	46.0%
Masse salariale brute	103'421	105'282	-1.8%	96'288	7'133	7.4%
Charges et cotisations sociales	23'372	23'144	1.0%	21'724	1'648	7.6%
Remboursement traitements par tiers	-2'399	-1'940	23.7%	-2'312	-87	3.8%
TOTAL MASSE SALARIALE	124'394	126'487	-1.7%	115'700	8'694	7.5%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	213	711	-70.0%	1'038	-825	-79.4%
Personnel intérimaire	2'047	2'200	-7.0%	1'801	246	13.6%
Recrutement	224	247	-9.4%	139	85	61.3%
Formation	741	720	3.0%	581	161	27.6%
Frais divers	392	403	-2.8%	408	-16	-4.0%
Autres frais liés au personnel	3'617	4'282	-15.5%	3'967	-350	-8.8%
Total Charges de personnel	128'011	130'768	-2.1%	119'667	8'345	7.0%

En 2019, l'Hg a recruté 130.3 ept augmentant ainsi le nombre d'ept à 1'000 au 31.12.2019.

La masse salariale brute est en hausse (+7.4%), combinaison des facteurs suivants :

- L'arrivée de nouveaux collaborateurs (MCHF 3.7) ;
- Le versement de l'annuité 2016 pour MCHF 4.6 et qui a fait l'objet d'une subvention ad-hoc ;

Les remboursements de traitement par des tiers intègrent toutes les prises en charges de personnel par des financements externes (refacturation de prestations, indemnités perte de gain, maternité...).

Les autres frais liés au personnel sont en baisse après une forte hausse en 2018 des ajustements de provision pour les rentes-pont AVS (PLEND) suite aux changements de régime annoncés par la CPEG.

A2-3-5 - Charges d'exploitation

En kCHF

Charges d'exploitation

	31.12.2019	BUDGET	Ecart	31.12.2018	Ecart 2019-2018
Frais de bureau et d'administration	1'332	1'807	-26.3%	1'513	-180
Matériel, mobilier, véhicules	699	550	27.0%	749	-50
Assurances	94	101	-6.9%	109	-15
Services externes et honoraires	2'388	2'724	-12.3%	3'041	-654
Communication et publications	375	423	-11.2%	414	-39
Divers	91	80	13.4%	75	15
Charges immobilier d'exploitation	5'807	5'497	5.6%	5'670	136
Frais informatique	4'612	4'398	4.9%	3'535	1'076
Total Charges d'exploitation	15'398	15'580	-1.2%	15'108	290

Les charges d'exploitation restent globalement stables en 2019. Elles sont liées à l'ensemble des projets de développement initiés à l'Hospice général depuis 2017 (E-HG, espaces partagés, etc...) et qui impactent notamment des positions non récurrentes de services externes et honoraires, de charges informatiques ou immobilières.

- **Frais de bureau et administration** : fournitures, documentation, photocopies, déplacements, transports, affranchissements, téléphone... En baisse, notamment grâce à l'introduction de la GED.
- **Matériel, mobilier, véhicules** : achat, entretien et location de matériel, mobilier et véhicules.
- **Assurances** : primes d'assurance exploitation, hors immobilier
- **Services externes et honoraires** : ce poste est en forte baisse, en lien avec des prestations externes de numérisation (reprise des dossiers existants) effectuées en 2018.
- **Charges immobilier exploitation** : loyers et charges des locaux administratifs d'exploitation. Les charges des locaux liés aux prestations (CAS, prestations LIASI, Formation des migrants...) sont affectées aux prestations.
- **Informatique** : frais de développement et de maintenance externes en hausse (MCHF +1.1 sur renforts LSE, mandats et licences)

A2-3-6 - Amortissements

En kCHF

Amortissements				Ecart	
	31.12.2019	BUDGET	Ecarts	31.12.2018	2018
Matériel et machines	87	77	13.5%	87	0
Informatique	1'886	2'655	-29.0%	1'302	584
Mobilier	157	197	-20.6%	120	37
Véhicules	3	4		4	-1
Immeubles d'exploitation	167	190	-12.1%	31	136
Total Amortissements	2'300	3'123	-26.4%	1'544	756

Commentaires :

- Les amortissements 2019 sont en forte hausse par rapport à 2018, conséquence des investissements importants pour les projets de développement de l'Institution notamment le projet GED.
- Les règles d'amortissements sont explicitées dans l'annexe A0.
- Les amortissements informatiques sont en grande partie couverts par l'utilisation de subvention ad-hoc (Méthode des produits différés)

A2-3-7 Résultat financier

En kCHF

Résultat financier				Ecart	
	31.12.2019	BUDGET	Ecarts	31.12.2018	2018
Produits et charges d'intérêts	0	0	n.d.	0	0
Charges bancaires	-30	-28	6.3%	-30	-0
Total Résultat financier	-30	-28	6.2%	-30	-0

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Instruments financiers

Actifs et passifs financiers par catégories (kCHF)

	Notes ou pages	Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Autres passifs financiers		Total	
		31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Liquidités	Page 7	1'503	1'821					1'503	1'821
Débiteurs	A1-1	30'875	3'170					30'875	3'170
Avances AI	A1-1 - page 16	19'886	15'306					19'886	15'306
ACTIFS FINANCIERS COURANTS		52'264	20'298					52'264	20'298
Créances, contentieux et indûment perçu	A1-1-5 - page 20	14'447	16'983					14'447	16'983
Autres immobilisations financières	A1-3 - page 21			800	710			800	710
Actifs affectés	A1-7 - page 26			14'759	15'680			14'759	15'680
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		14'447	16'983	15'558	16'390			30'006	33'373
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8					3'673	3'381	3'673	3'381
Dettes financières à court terme	A1-8 - page 27					94'101	76'249	94'101	76'249
PASSIFS FINANCIERS COURANTS						97'774	79'630	97'774	79'630
Dettes à long terme	A1-10					225'538	247'462	225'538	247'462
Fonds affectés	A1-14 - page 32					16'341	17'152	16'341	17'152
Autres fonds étrangers	A1-11 - page 31					3'294	3'033	3'294	3'033
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS						245'173	267'646	245'173	267'646

- **Actifs financiers courants** : en diminution de MCHF +31.6, essentiellement sur les encours débiteurs (Convention Franco-Suisse, SEM T4) ainsi que sur les avances AI (cf note A1-1-4).
- **Actifs financiers non courants** : en hausse, liés à la bonne performance des portefeuilles mobiliers dans les fonds affectés.
- **Passifs financiers courants** : en forte baisse (MCHF -17.5), principalement sur la diminution du solde du compte de cashpooling avec l'Etat de Genève (note A1-8) sur lequel nous avons perçu en fin d'année MCHF 17 du SEM, MCHF 8.5 en provenance du BIE et MCHF 7.9 de la Confédération dans le cadre de la résolution de la convention Franco-Suisse.
- **Passifs financiers non courants** : en augmentation de MCHF +22.5, conséquence du financement des travaux du parc immobilier (voir A1-10)

A3-2 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur financements externes– Voir Point A1-10

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financé par des lignes de crédit hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (Emprunts obligataires ou Hypothèques).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2019 la dette totale du parc immobilier se monte à MCHF 286 soit environ 26.5% de la valeur du parc immobilier de l'HG. Le taux d'endettement est de 22% (emprunts hypothécaires) sur le parc de rapport.

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2019 est de 1.45 %, en diminution par rapport à 2018.

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des emprunts.
(Voir A1-10).

➤ Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- Débiteurs publics : pas de risque posé sur les positions Etat Genève et SEM.
- Débiteurs privés (usagers ou tiers) : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies.
- Risque sur créances AI : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (voir point A1-8)

La trésorerie de l'Hg est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à MCHF 80. Cette limite est revue chaque année et peut être dépassée ponctuellement, sans bloquer le mécanisme de versement des prestations (cela peut être le cas lorsque l'Etat tarde à couvrir les besoins Prestations de l'institution via un crédit complémentaire). La convention « Argent » fait aussi l'objet d'une surveillance spécifique et d'un bilan annuel avec la trésorerie de l'Etat.

Néanmoins, en 2019, le DF a demandé à l'Hg de trouver une solution de financement externe ; ceci afin de faire face à ses engagements – notamment le refinancement de la CPEG. Ainsi, le Conseil d'Administration a validé en date du 20 janvier 2020 le recours auprès d'un tiers pour un financement à hauteur de MCHF 80 qui sera effectif au 12 février 2020.

➤ Risque d'évaluation Immobilier

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par une expert externe, soit par tournus, soit à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

Au 31.12.2019	Note ou page	<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8	3'381				3'381
Dettes financières à court terme	A1-8	76'249				76'249
Fournisseurs et autres créanciers		79'630	0	0	0	79'630
Emprunts hypothécaires et obligataires	A1-10	-	38'415	65'664	181'798	285'877
Emprunts non courants		0	38'415	65'664	181'798	285'877
Fonds et dons affectés	A1-14				17'152	17'152
Autres fonds étrangers	A1-11	-	184	-	2'848	3'033
Autres passifs financiers non courant		0	184	0	20'000	20'184
Au 31.12.2018						
		<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)		3'673				3'673
Dettes financières à court terme		94'101				94'101
Fournisseurs et autres créanciers		97'774	0	0	0	97'774
Emprunts hypothécaires et obligataires			8'202	45'462	171'874	225'538
Emprunts non courants		0	8'202	45'462	171'874	225'538
Fonds et dons affectés					16'341	16'341
Autres fonds étrangers			184		3'110	3'294
Autres passifs financiers non courant		0	184	0	19'451	19'635

La majorité des engagements à moyen ou long terme au passif sont constitués des emprunts hypothécaires (garantis par les immeubles du parc de rapport ou obligataires (Voir ci-dessus).

En ce qui concerne les fonds affectés et les dons :

- Fonds affectés : ils sont consolidés au niveau des états financiers, mais ne participent pas au résultat de l'institution. Bien que fortement impactés par les variations des marchés de valeurs mobilières (pour ceux qui sont constitués de titres), le seul risque financier réside dans l'incapacité de ces fonds à générer les revenus qui peuvent être sollicités pour attribution.
- Dons et legs affectés : les avoirs des dons et legs affectés ne sont pas placés et sont directement disponibles dans notre trésorerie.

A3-3 – Subventions canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2019	BUDGET	Ecart	31.12.2018
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	329'892'789	320'374'647	3.0%	313'273'994
Subvention votée	320'374'647	320'374'647	0.0%	300'417'658
Subvention complémentaire	10'000'000		n.d.	13'000'000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-481'858		n.d.	-143'664
Subvention Prestations Asile (C 05)	29'554'077	29'560'360	0.0%	29'640'561
Subvention votée	29'560'360	29'560'360	0.0%	29'693'340
Subvention complémentaire	0		n.d.	0
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-6'283		n.d.	-52'779
Total Subvention DCS prestations	359'446'866	349'935'007	2.7%	342'914'555
Subvention Fonctionnement Action Sociale (C 01)	78'369'413	73'921'823	6.0%	67'729'170
Subvention Fonctionnement Asile (C 05)	18'676'309	18'480'456	1.1%	14'491'221
Total Subvention DCS Fonctionnement	97'045'722	92'402'279	5.0%	82'220'391
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	456'492'588	442'337'286	3.2%	425'134'946
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	456'492'588	442'337'286	3.2%	425'134'946

- **Subventions Prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C01) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2019 sont les suivants :

En CHF	Votée	Crédit Supp.	Restit (-) ou Couv Deficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	320'374'647	10'000'000	-481'858	329'892'789
Subvention Prestations Asile (C 05)	29'560'360	0	-6'283	29'554'077
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	349'935'007	10'000'000	-488'141	359'446'866

Les subventions de prestations initialement votées (MCHF 349.9) ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de MCHF 10 validé en décembre 2019, portant à MCHF 359.9 le montant versé. Le solde non utilisé 2019 de CHF 488'141 sera restitué à l'Etat début 2020 et figure au passif du bilan en dette à court terme. A noter que ce montant vient s'ajouter au solde 2018, non prélevé à ce jour (CHF 196'443), soit un total à restituer de CHF 684'584

- **Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à CHF 94.5 MCHF. Elles sont entièrement couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de CHF 97 MCHF, faisant apparaître un résultat positif de kCHF 2'545.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2019-2022, le résultat de fonctionnement 2019 (soit kCHF 2'545) est reporté à nouveau.

➔ Résultat reporté à l'ouverture du mandat = 0 ; Boni 2019 = 2.5 MCHF ; Résultat reporté au 31.12.2019 après imputation du résultat 2019 = 2'545.

A3-4 – Principaux dirigeants

La notion de principaux dirigeants fait référence à la définition du key management personnel. Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité directeur (Direction), dont la liste figure dans les tableaux annexés.

Leur rémunération est fixée selon les conditions légales et statutaires de droit public.

Aucune rémunération n'est accordée à des membres proches de la famille des principaux dirigeants. Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants ou à un membre proche de leur famille.

A. Liste des membres du Conseil d'administration

<i>Rémunération et jetons de présences</i>	
Noms, Prénoms	Election par
HERITIER LACHAT Anne (Présidente)	Conseil d'Etat
FISCHER Fabienne	Conseil d'Etat
GRANGE Béatrice	Conseil d'Etat
ARCAN Selim	Conseil d'Etat
GEIGER Blaise	Grand Conseil
SCHNEIDER HAUSSER Lydia	Grand Conseil
GACHE Hélène	Grand Conseil
BUGNON Fabienne	Grand Conseil
GARDIOL Jérémy	Grand Conseil
AMBROSIO François	Grand Conseil
VACHETTA Thomas	Grand Conseil
CORTHAY Alain (vice-Président)	Communes genevoises
JIMAJA Laurent	Communes genevoises
SCHILDERMANS Luc	Personnel Hg
MUDRY Nadine (voix consultative)	Département de la Cohésion Sociale

Revenus bruts du Conseil d'administration :
CHF 250'816
dont CHF 120'000.-- rémunération Présidente

B. Liste des membres de la Direction

Rémunérations sur la base des barèmes / grilles salariales de l'Etat

Noms, Prénoms (Au 31/12/2019)	Fonction
Girod Christophe	Directeur général
Zellweger Monin Renée	Secrétaire générale
Praz Dessimoz Yasmine	Directrice de l'Action sociale
Daniel Merkelbach Ariane	Directrice de l'Aide aux migrants
Mathieu Rémy	Directeur Finances et exploitation
Stauffer Spuhler Anaïs	Directrice des Ressources humaines
Friederich Laurence	Directrice du service immobilier
Nospikel Anne	Directrice du service communication

Traitements bruts 2019 du Comité directeur : CHF 1'554'104
NB : Ces chiffres incluent les éléments salariaux bruts versés au titre de l'annuité rétroactive 2016.

A3-5 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de kCHF 6'205). Pour 2019 ces honoraires se sont élevés à environ CHF 155'000. Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

La Chapelle 2 : réalisation d'un projet commun de développement immobilier ; honoraires 2019 du service immobilier liés à la mise en valeur : CHF 6'426 HT.

Fondation Dr René Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 321) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2019, ces honoraires se sont élevés à environ CHF 8'000 HT.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la Fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la Fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la Fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. MCHF 4.5) génère des revenus affectés au versement de rentes complémentaires aux personnes âgées ou à des projets en lien avec les personnes âgées.

Le comité du fonds se compose de 5 membres dont la majorité est désignée par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

Cette fondation a été créée le 21.12.1989, pour favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, la fondation exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur de env. MCHF 9.7 .

Le comité du fonds se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 694) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2019 ces honoraires se sont élevés à environ CHF 17'000 HT.

Subventions non-monétaires

Il est à noter que, dans le cadre du contrat de prestations entre le Département de la Cohésion Sociale (DCS) et l'Hospice général, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département de l'Urbanisme, met à disposition de l'institution, gratuitement une villa sis chemin Sapey 7 à Lancy dans le cadre du placement provisoire de familles suisses de retour de l'étranger.

D. Rapport de l'organe de révision

Au 31 Décembre 2019



Ernst & Young SA
Route de Chancy 59
Case postale
CH-1213 Lancy

Téléphone +41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de
l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale

Lancy, le 2 mars 2020

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes présentés en pages 8 à 49, de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit induit la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso (Qualified
Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Elodie Vuillaume
(Qualified
Signature)

Experte-réviser agréée